



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

4^{ème} trimestre de l'année 2017

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 24/11/2017

- 14 Décision modificative n°1 au budget 2017 – Budget principal
- 15 Demande de prorogation du classement
- 16 Elections partielles au bureau syndical pour le 5^{ème} collège
- 17 Elections partielles au bureau syndical pour le 6^{ème} collège

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 13/10/2017

- 41 Création de poste rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 42 Création de poste adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 43 Chèques cadeaux 2017
- 44 Demande de prorogation du classement
- 45 Aides à manifestations 2 T 2017
- 46 Dépôt vente d'objets marketing à l'effigie du Parc
- 47 Revalorisation du canyon de Vence amont
- 48 Outil de communication de la Réserve Naturelle
- 49 Demande d'agrément au service civique
- 50 Convention Natura 2000 2018
- 51 Avenant à la convention ADT
- 52 Désignation des représentants à Chartreuse Tourisme
- 53 Soutien aux projets pédagogiques 2017/2018
- 54 Renouvellement Classes Parc

En date du 19/12/17

- 55 Mise à jour du tableau des effectifs
- 56 Indemnités de conseil et de gestion du Receveur Municipal
- 57 Mise en vente de locaux appartenant au syndicat mixte
- 58 Modalité de modification de la liste des Vice-présidents
- 59 Convention entre le PNRC et la Fédération des Parcs pour la révision de la charte
- 60 Aides à manifestations 2018
- 61 Désignation de représentants pour siéger au Comité régional de la Biodiversité Auvergne Rhône Alpes
- 62 OCMMR Aides directes
- 63 Animation et gestion Leader 2018
- 64 Animation agriculture de proximité
- 65 Animation schéma de dessertes forestières
- 66 Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le PNRC et le Grésivaudan
- 67 Modification de la liste des vice-présidents
- 68 Partenariat Jules Lapierre
- 69 Partenariat Lou Reynaud

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 37 Programmation Education au territoire – Travail avec les scolaires dans le cadre de la révision de la charte
- 38 Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires 2017/2018
- 39 Opération « Favoriser et sensibiliser les bonnes pratiques liées aux bâtiments durables »
- 40 Elaboration d'un plan de paysage sur le territoire du Parc de Chartreuse

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

Néant

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

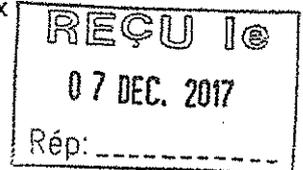
En date du 24/11/2017

- 14 Décision modificative n°1 au budget 2017 – Budget principal
- 15 Demande de prorogation du classement
- 16 Elections partielles au bureau syndical pour le 5^{ème} collège
- 17 Elections partielles au bureau syndical pour le 6^{ème} collège

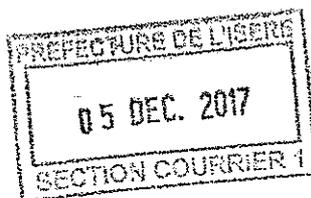
**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 24 novembre 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 13 novembre 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 39 représentants 41 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 51 représentants 57 voix



D lib ration n CS2017/14



**Votants (en voix) : 57
Exprim s (en voix): 57
Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0**

OBJET : D cision modificative n 1 au budget 2017 – budget principal

LISTE DES PRESENTS

1^{er} coll ge – D l gu s du Conseil R gional Auvergne Rh ne Alpes
1 repr sentant = 5 voix d lib ratives

2^{ me} Coll ge - D l gu s Conseil D partemental de l'Is re
1 repr sentant = 2 voix d lib ratives

GERIN Anne

3^{ me} Coll ge - D l gu s Conseil D partemental de la Savoie
1 repr sentant = 2 voix d lib ratives

WOLFF Corine

4^{ me} Coll ge - D l gu s des Villes Portes
1 repr sentant = 1 voix d lib rative

MERIAUX Pierre

Christian LEBLANC

5^{ me} coll ge – D l gu s des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 repr sentant = 1 voix d lib rative

ARBOR G rard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BIENASSIS Brigitte
DRIGO Patrick
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUIBERT Yves
GUSMEROLI St phane
LENFANT Anne

LE GOUIC Fran ois
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
SARTER Jean-Claude
SEGUIN Marie-Jos e
VERARD Nicole
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis	PERRET Jacques
BREBION Chantal	QUAIX Mireille
CANIVET Bernard	ROMAGNOLI Danielle
CHEVROT Blandine	SECO Marc
FASSEL Jean	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul	POULET Jean-Luc
DAL'LIN Gérard	SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

REPENTIN Thierry

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline à BIENASSIS Brigitte	POLAT Julien à GERIN Anne
ENGRAND Christophe	

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine	GUIGUE Gilbert à CLARET Jean-Paul
--------------------------------	-----------------------------------

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

BRIGUGLIO Antonino	ORTHLIEB Maxence
DESAUTEL Frédéric à ROUGIER Alain	PETIT Jean-Paul à LOVERA Jean
DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc	PRACHE Olivier à ESCARON Dominique
DUBOIS Dominique à ARBOR Gérard	VEUILLET Pascal

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard à QUAIX Mireille	LELEU Sophie
BRUN Claudie	LEMIERE Patrick
BURDET Gérard à ROMAGNOLI Danielle	SPINDLER Bertrand
CARREL Christine	TERPENT René à SEJOURNE Denis
GUILLON Dominique	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

Objet : Décision modificative n°1 au budget 2017 – budget principal

Cette décision modificative a pour objet :

- La prise en compte budgétaire des événements survenus courant 2017: prise en compte d'une vacance de poste, absence d'agents dans l'année, poursuite de congé parental
- L'intégration budgétaire d'actions du programme d'actions 2017 dont les financements ont été acquis après le vote du budget primitif.
Ces ajustements concernent à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.
- L'intégration d'un complément de résultat antérieur (section d'investissement)

La décision modificative s'équilibre ainsi à hauteur de **59 646 € en section de fonctionnement** et de **85 541 € en section d'investissement**.

Section de fonctionnement

Pour mémoire, les rubriques du budget de fonctionnement sont les suivantes :

Budget de fonctionnement de la structure
Ingénierie au service du territoire
Accompagnement financier du territoire
Réserve naturelle
Amortissements
Autres opérations (opérations financières /d'ordre)

Sont concernées par cette décision modificative les rubriques suivantes :

- Budget de fonctionnement de la structure
- Ingénierie au service du territoire
- Accompagnement financier du territoire
- Autres opérations.

Budget de fonctionnement de la structure

Montant des dépenses :	0 €
Montant des recettes :	17 093 €
Solde de financement :	+ 17 093 €

17 093 € de recettes sont prises en compte suite à l'absence de plusieurs agents et à la perception de produits exceptionnels.

Ingénierie au service du territoire

Montant des dépenses :	- 60 780 €
Montant des recettes :	- 35 832 €
Solde de financement :	+ 24 948 €

Il s'agit ici de constater la vacance du poste du responsable de la mission tourisme sur une grande partie de l'année (dépense moindre et cofinancement mobilisé à retirer en recettes) et de la poursuite d'un congé parental (anticipation de reprise de l'agent lors du vote du budget primitif)

Accompagnement financier du territoire

Montant des dépenses :	69 385 €
Montant des recettes :	78 385 €
Solde de financement :	+ 9 000 €

Il est proposé d'intégrer budgétairement des opérations portées par le Parc naturel régional de Chartreuse en maîtrise d'ouvrage qui ne l'ont pas été au budget primitif (78 385 € en dépenses et en recettes) et d'annuler 9 000 € de prestation qui ne sera pas réalisée sur la thématique aménagement.

3 thématiques sont concernées :

- La biodiversité, l'aménagement et le paysage pour le soutien aux fouilles suite à la découverte des premiers restes d'un Mosasaure, l'élaboration du plan du paysage sur le territoire du Parc suite à l'obtention d'un appel à projet lancé par l'Etat, le retrait d'une prestation en urbanisme qui ne sera pas réalisée en 2017
- L'éducation au territoire pour un projet avec les jeunes dans le cadre de la révision de la Charte
- La mobilité avec une action sur la pratique de l'autostop cofinancée dans le cadre du programme territoire à énergie positive et croissance verte mené en partenariat avec le Pays Voironnais

Le montant total disponible à l'issue de l'ensemble de ces écritures représente 51 041 €, il est proposé d'affecter cette somme à la section d'investissement (Cf infra pour le détail de ce besoin de financement)

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 59 646 €.

Section d'investissement

Création d'une opération relative à l'énergie et la mobilité

Il s'agit d'inscrire deux actions dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive et croissance verte :

- Action relative à l'éclairage public (mise en place d'un fonds de concours au profit des collectivités) à hauteur de 60 000 €
- Action autour de la mobilité (pratique de l'autostop organisé : mise en place de la signalétique) pour une dépense TTC de 3 600 € et une recette de 3 000 €.

Dans le même esprit et afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le programme TEPOS en matière de développement des énergies renouvelables locales, le bureau syndical du 5 mai 2017 a validé l'intérêt du Parc à la promotion et à l'essaimage des démarches citoyennes de production d'énergie renouvelables et l'implication du Parc par la prise de parts dans des sociétés de production d'énergie.

Il convient donc d'inscrire des crédits pour concrétiser des prises de participations dans les centrales villageoises du territoire. Une enveloppe de 4 000 € est affectée.

Complément de reprise du résultat d'investissement : le résultat repris au budget primitif portait sur la seule année 2016. Le résultat global doit figurer au budget soit une inscription de - 28 500 € en recettes et de 17 941 € en dépenses.

La section d'investissement présente au total un besoin de financement global de 51 041€ financé par virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

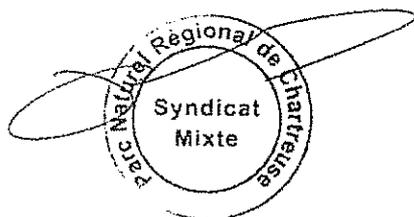
D'adopter la décision modificative N°1 au budget principal 2017 qui s'équilibre :

- *En section de fonctionnement à hauteur de 59 646 €;*
- *En section d'investissement à hauteur de 85 541 €*

et dont la présentation réglementaire figure en annexe.

Ainsi fait et délibéré le 24 novembre 2017
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 29.11.17



Département	Isère		
Trésorerie	Trésorerie de Les Echelles		Exercice
Collectivité	Syndicat Mixte PNR Chartreuse	Insee 38	2017
Etablissement	Budget Principal		
Délibération	Décision modificative N°1 – Comité Syndical		Page :

ARRETE - SIGNATURES

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
 Nombre de membres présents: représentants voix
 Nombre de membres présents ou représentés : représentants voix

Votes : Contre Pour Abstention

Date de convocation : le 13/11/2017

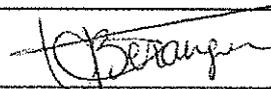
Présenté par le Président
A St Pierre de Chartreuse, le

Le Président,



COMITE SYNDICAL : Les membres :

- 1° COLLEGE -

DELEGUES CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES	SIGNATURE
BADREDDINE Chokri	
BERANGER Nathalie	
CHAIX Sandrine	
DESIES Bruno	
FILIPPI Lionel	
GIRAUD Eliane	
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
REPENTIN Thierry	
TURNAR Alexandra	

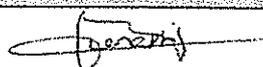
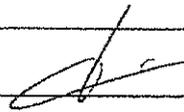
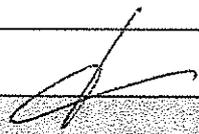
Département Isère
 Trésorerie Trésorerie de Les Echelles
 Collectivité Syndicat Mixte PNR Chartreuse
 Etablissement Budget Principal
 Délibération Décision modificative N°1 – Comité Syndical

Insee 38

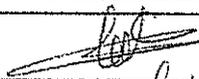
Exercice
 2017

Page :

- 2° COLLEGE -

DELEGUES TITULAIRES CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE	SIGNATURE
BURLET Céline	P/10 
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne	
GILLET André	
POLAT Julien	P/10 
DELEGUES SUPPLEANTS CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE	
DURANTON Robert	
MENUEL Agnès	
MULIK Fabien	
PEYRIN Jean-Claude	
RIVAL Christian	

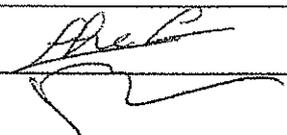
- 3° COLLEGE -

DELEGUES TITULAIRES CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE	SIGNATURE
GUIGUE Gilbert	P/10 
MITHIEUX Lionel	P/10 
WOLFF Corine	
DELEGUES SUPPLEANTS CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE	
ARTHAUD-BERTHET Gaston	
CRESENS Annick	
FAVETTA-SIEYES Christelle	

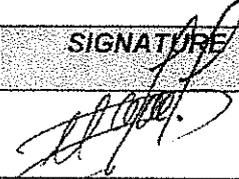
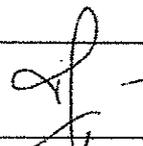
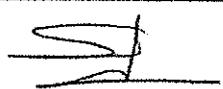
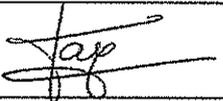
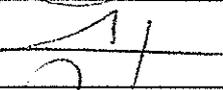
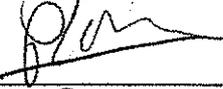
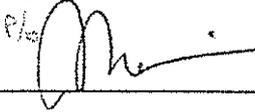
Département	Isère		
Trésorerie	Trésorerie de Les Echelles		Exercice
Collectivité	Syndicat Mixte PNR Chartreuse	Insee 38	2017
Etablissement	Budget Principal		
Délibération	Décision modificative N°1 – Comité Syndical		

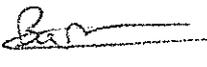
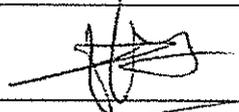
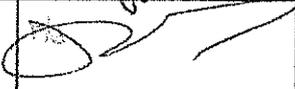
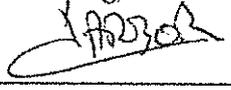
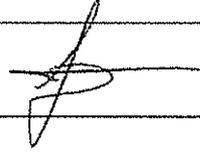
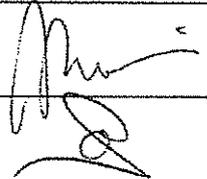
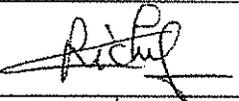
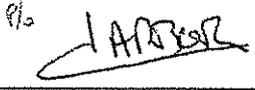
Page :

- 4° COLLEGE -

DELEGUES TITULAIRES VILLES PORTES		SIGNATURE
CHASSOT Aloïs	CHAMBERY	
LEBLANC Christian	VOIRON	
MERIAUX Pierre	GRENOBLE	
DELEGUES SUPPLEANTS DES VILLES PORTES		
NON DESIGNÉ	CHAMBERY	
BLANCANEAUX Alain	VOIRON	
BOUZAIENE Sadok	GRENOBLE	

5° COLLEGE –

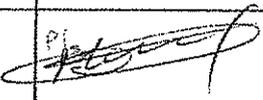
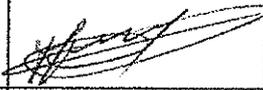
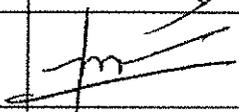
COMMUNES	Délégués titulaires	SIGNATURE	Délégués suppléants	SIGNATURE
APREMONT	Marc DUPRAZ		Roland TEPPAZ	
ATTIGNAT ONCIN	Jean-Pierre MARTIN		Gabriel COURT FORTUNE	
CORBEL	Philippe QUEMART		Jean-Michel FERTIER	
ENTRE DEUX GUIERS	Raphaël MAISONNIER		Patrick DRIGO	
ENTREMONT LE VIEUX	Anne LENFANT		Laurent LEVROT	
LA BAUCHE	Roger VILLIEN		Denis CAVAROC	
LE SAPPEY EN CHARTREUSE	Dominique ESCARON		Laurette AIMONETTI	
LES ECHELLES	Cédric VIAL		Daniel PEYSSONNERIE	
MERLAS	Patrice GROS-BONNIVARD		Patrick FUMAGALLI	
MIRIBEL LES ECHELLES	Marie-Josée SEGUIN		Philippe QUINTIN	
MONT ST MARTIN	Franck REDA		Franck DAVID	
POMMIERS LA PLACETTE	Pascale BAUD		Rolland GUILLAUD	
PROVEYZIEUX	Stéphane PUGET		Frédéric NOUBEL	
QUAIX EN CHARTREUSE	Hélène DOLIS		Julien DOREL	
SARCENAS	Jean LOVERA		Jean-Jacques SINCE	
ST AUPRE	Pierre GALLAND		Maurice DELPHIN	
ST BERNARD DU TOUVET	Frédéric DESAUTEL		Yvan PARIÉS	
ST CASSIN	Serge ROCHE		Amadou NDIAYE	

ST CHRISTOPHE LA GROTTE	Pierre BARRIER		Jean-Pierre ZURDO	
ST CHRISTOPHE SUR GUIERS	Pascal VEUILLET		Nicole VERARD	
ST ETIENNE DE CROSSEY	Hubert BERENGER		Fabrice HURE	
ST FRANC	Yves GUIBERT		Giuseppina CIARAMELLA	
ST HILAIRE DU TOUVET	Olivier PRACHE		Isabelle MICHAUX	
ST JEAN DE COUZ	François LE GOUIC		Emilien PERRU	
ST JOSEPH DE RIVIERE	Gérard ARBOR		Isabelle AYMOZ-BRESSOT	
ST JULIEN DE RATZ	Sophie LELEU		Michel ALEX	
ST LAURENT DU PONT	Maxence ORTHLIEB		Jean-Claude SARTER	
ST PANCRASSE	Alain ROUGIER		Jean-Emmanuel CABUT	
ST PIERRE DE CHARTREUSE	Stéphane GUSMEROLI		Dominique CAEL	
ST PIERRE DE GENEBOZ	Jacques RICHEL		Cédric BOURGEOIS	
ST PIERRE D'ENTREMONT 38	Jean-Paul PETIT		Pascal SERVAIS	
ST PIERRE D'ENTREMONT 73	Brigitte BIENASSIS		Sébastien SAULE	
ST THIBAUD DE COUZ	Robert DUISIT		Nathalie RICARD	
STE MARIE DU MONT	Antonino BRIGUGLIO		Robert MONNET	
VIMINES	Dominique DUBOIS		Pierre GROSSI	
VOISSANT	Bruno CATTIN		René PERRIER-BAVOUX	

Département	Isère		
Trésorerie	Trésorerie de Les Echelles		Exercice
Collectivité	Syndicat Mixte PNR Chartreuse	Insee 38	2017
Etablissement	Budget Principal		
Délibération	Décision modificative N°1 – Comité Syndical		

Page :

- 6° COLLEGE -

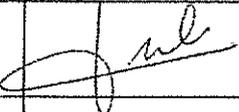
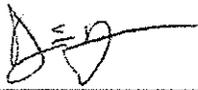
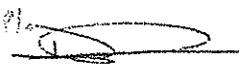
COMMUNES	Délégués titulaires	SIGNATURE	Délégués suppléants	SIGNATURE
BARRAUX	Alain BAUD		Ingrid BEATINI	
BERNIN	Hervé LAMBERT		Francine BOMBLED	
BIVIERS	Bernard BEAUME		Sylvie ALLEGRE	
CHAPAREILLAN	Fabrice BLUMET		David FRANCO	
COGNIN	Marcel PIN		Jean-Pierre BEGUIN	
CORENC	Mireille QUAIX.		Françoise BARTHELEMY	
COUBLEVIE	Gérard CHENE		Claire RICHARD	
CROLLES	Blandine CHEVROT		Nelly GROS	
FONTANIL CORNILLON	René TERPENT		Ségolène OLIVIER	
LA BUISSE	Jacques PERRET		Emmanuelle BAUBE	
LA TERRASSE	Philippe VOLPI		Claudie BRUN	
LA TRONCHE	Bertrand SPINDLER		Danièle CREPEAU	
LE TOUVET	Dominique GUILLON		Franck POURCHON	
LES MARCHES	Christine CARREL		Frédéric WUHRMANN	
MEYLAN	Joëlle HOURS		Thibaud CARLASSARE	
MONTAGNOLE	Marc SECO		Julien CAUCINO	
MYANS	Jean FASSEL		Joël PERRIN	

Département Isère
Trésorerie Trésorerie de Les Echelles
Collectivité Syndicat Mixte PNR Chartreuse
Etablissement Budget Principal
Délibération Décision modificative N°1 – Comité Syndical

Insee 38

Exercice
2017

Page :

ST BALDOPH	Danielle ROMAGNOLI		Gilles VAUSSENAT	
ST EGREVE	Benjamin COIFFARD		Catherine HADDAD	
ST ISMIER	Bernard CANIVET		Christiane SCHEMEIL	
ST MARTIN LE VINOUX	Chantal BREBION		Christian GROS	
ST NAZAIRE LES EYMES	Sandrine GODARD		Denis BERNE	
ST VINCENT DE MERCUZE	Gérard BURDET		Patrick LEMIERE	
VOREPPE	Grégory STOCKHAUSEN-VALERY		Bernard JAY	

Département	Isère		
Trésorerie	Trésorerie de Les Echelles		Exercice
Collectivité	Syndicat Mixte PNR Chartreuse	Insec 38	2017
Etablissement	Budget Principal		
Délibération	Décision modificative N°1 – Comité Syndical		

Page :

- 7° COLLEGE -

INTER COMMUNALITES	Délégués titulaires	SIGNATURE	Délégués suppléants	SIGNATURE
COEUR DE CHARTREUSE-	Denis SEJOURNE		Denis BLANQUET	
COEUR DE CHARTREUSE	Jean-Paul CLARET		Pierre BAFFERT	
COEUR DE CHARTREUSE	Gérard DAL'LIN			
Le GRESIVAUDAN	Claude MULLER		Philippe WACK	
Le GRESIVAUDAN	Pierre FORTE		Franck REBUFFET	
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Fabrice HUGELE		Philippe CARDIN	
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Jean-Luc POULET		Christian RAFFIN	

Certifié exécutoire par M. ESCARON, compte tenu de la réception en Préfecture, le
et de la publication, le

A St Pierre de Chartreuse, le

Dominique ESCARON

Transmis au Préfet, le

Rendu exécutoire par le Préfet, le

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

05 DEC. 2017

SECTION COURRIER 1

FONCTIONNEMENT

REÇU

DEPENSES DE LA SECTION
DE FONCTIONNEMENTRECETTES DE LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT

V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	59 646,00	59 646,00

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	59 646,00	59 646,00
--	-----------	-----------

INVESTISSEMENT

V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	67 600,00	114 041,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 17 941,00	(si solde positif) -28 500,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	85 541,00	85 541,00
---	-----------	-----------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	145 187,00	145 187,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	1 430 905,00	0,00	78 385,00	78 385,00	1 509 290,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 404 798,00	0,00	-60 780,00	-60 780,00	1 344 018,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	361 560,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	352 560,00
	Total des dépenses de gestion courante	3 197 263,00	0,00	8 605,00	8 605,00	3 205 868,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	489 327,00	0,00	0,00	0,00	489 327,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 939 590,00	0,00	8 605,00	8 605,00	3 948 195,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	451 937,00		51 041,00	51 041,00	502 978,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	97 000,00		0,00	0,00	97 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	548 937,00		51 041,00	51 041,00	599 978,00
	TOTAL	4 488 527,00	0,00	59 646,00	59 646,00	4 548 173,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 548 173,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	12 000,00	0,00	6 093,00	6 093,00	18 093,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	226 028,00	0,00	0,00	0,00	226 028,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 232 945,00	0,00	42 553,00	42 553,00	3 275 498,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
	Total des recettes de gestion courante	3 470 973,00	0,00	59 646,00	59 646,00	3 530 619,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 470 973,00	0,00	59 646,00	59 646,00	3 530 619,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	76 000,00		0,00	0,00	76 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	76 000,00		0,00	0,00	76 000,00
	TOTAL	3 546 973,00	0,00	59 646,00	59 646,00	3 606 619,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 548 173,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

51 041,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	719 478,00	0,00	63 600,00	63 600,00	783 078,00
	Total des dépenses d'équipement	719 478,00	0,00	63 600,00	63 600,00	783 078,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par	900,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 900,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	900,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 900,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	720 378,00	0,00	67 600,00	67 600,00	787 978,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	76 000,00		0,00	0,00	76 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	106 000,00		0,00	0,00	106 000,00
	TOTAL	826 378,00	0,00	67 600,00	67 600,00	893 978,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 17 941,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 911 919,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	151 537,00	0,00	63 000,00	63 000,00	214 537,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	151 537,00	0,00	63 000,00	63 000,00	214 537,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	19 213,00	0,00	0,00	0,00	19 213,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	46 572,00	0,00	0,00	0,00	46 572,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 619,00	0,00	0,00	0,00	1 619,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	67 404,00	0,00	0,00	0,00	67 404,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	218 941,00	0,00	63 000,00	63 000,00	281 941,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	451 937,00		51 041,00	51 041,00	502 978,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	97 000,00		0,00	0,00	97 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	578 937,00		51 041,00	51 041,00	629 978,00
	TOTAL	797 878,00	0,00	114 041,00	114 041,00	911 919,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 911 919,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	51 041,00
---	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	78 385,00		78 385,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-60 780,00		-60 780,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	-9 000,00		-9 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		51 041,00	51 041,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	8 605,00	51 041,00	59 646,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 646,00
---	--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	63 600,00		63 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	4 000,00	0,00	4 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	67 600,00	0,00	67 600,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	17 941,00
---	--	------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	85 541,00
---	---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 093,00		6 093,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	42 553,00		42 553,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	0,00	11 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		59 646,00	0,00	59 646,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 646,00
---	--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	63 000,00	0,00	63 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		51 041,00	51 041,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		63 000,00	51 041,00	114 041,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	-28 500,00
---	--	-------------------

+	AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
---	-----------------------------------	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	85 541,00
---	---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 430 905,00	78 385,00	78 385,00
60612	Énergie - Électricité	11 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	5 500,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	2 300,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	50 156,00	2 436,00	2 436,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	11 260,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)		0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	64 159,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	700,00	800,00	800,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	1 500,00	0,00	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries		0,00	0,00
61551	Matériel roulant	6 100,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	43 800,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	9 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance		0,00	0,00
617	Etudes et recherches	204 310,00	30 000,00	30 000,00
6182	Documentation générale et technique	9 228,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 500,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	7 744,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	650,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	776 384,00	34 128,00	34 128,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	28 504,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	700,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	4 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	80 279,00	7 122,00	7 122,00
6237	Publications	500,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	2 500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs		1 850,00	1 850,00
6248	Divers	600,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	7 500,00	0,00	0,00
6256	Missions	7 550,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	11 000,00	2 049,00	2 049,00
6261	Frais d'affranchissement	13 169,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	13 512,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	26 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 400,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 400,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 404 798,00	-60 780,00	-60 780,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	64 640,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations		0,00	0,00
64111	Rémunération principale	235 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		0,00	0,00
64118	Autres indemnités		0,00	0,00
64131	Rémunérations	672 315,00	-42 000,00	-42 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	355 290,00	-18 780,00	-18 780,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	65 053,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6455	Cotisations pour assurance du personnel		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	10 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	361 560,00	-9 000,00	-9 000,00
6531	Indemnités		0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	82 000,00	0,00	0,00
65731	Etat		0,00	0,00
657348	Autres communes	41 260,00	0,00	0,00
657351	GFP de rattachement	39 600,00	0,00	0,00
657358	Autres groupements		0,00	0,00
65738	Autres organismes publics		0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	198 700,00	-9 000,00	-9 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 197 263,00	8 605,00	8 605,00
66	Charges financières (b)	3 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	3 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	489 327,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	489 327,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	250 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 939 590,00	8 605,00	8 605,00
023	Virement à la section d'investissement	451 937,00	51 041,00	51 041,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	97 000,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	97 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		548 937,00	51 041,00	51 041,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		548 937,00	51 041,00	51 041,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 488 527,00	59 646,00	59 646,00

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 646,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre D24 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	12 000,00	6 093,00	6 093,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	12 000,00	6 093,00	6 093,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	226 028,00	0,00	0,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	207 028,00	0,00	0,00
70848	aux autres organismes	19 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 232 945,00	42 553,00	42 553,00
74711	Emplois jeunes		0,00	0,00
74718	Autres	169 279,00	40 400,00	40 400,00
7472	Régions	1 409 131,00	37 985,00	37 985,00
7473	Départements	728 133,00	0,00	0,00
74741	Communes membres du GFP	219 536,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	36 000,00	0,00	0,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	591 623,00	-35 832,00	-35 832,00
7478	Autres organismes	49 058,00	0,00	0,00
7481	Attrib. sur vers. représentatif impôt cercles et maisons de je	30 185,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		11 000,00	11 000,00
758	Produits divers de gestion courante		11 000,00	11 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		3 470 973,00	59 646,00	59 646,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 470 973,00	59 646,00	59 646,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	76 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a.	76 000,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		76 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 546 973,00	59 646,00	59 646,00

	+
RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 646,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 267 (5)	463 333,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 278 (5)	86 518,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 282 (5)	58 650,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 374 (5)	9 600,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 465 (5)	22 071,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 48 (5)	39 706,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 582 (5)	39 600,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 588 (5)		63 600,00	63 600,00
	Total des dépenses d'équipement	719 478,00	63 600,00	63 600,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	900,00	4 000,00	4 000,00
261	Titres de participation		4 000,00	4 000,00
266	Autres formes de participation	900,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	900,00	4 000,00	4 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	720 378,00	67 600,00	67 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	76 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	76 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	200,00	0,00	0,00
13912	Régions	47 000,00	0,00	0,00
13913	Départements	13 800,00	0,00	0,00
13917	Budget communautaire	15 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	30 000,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	30 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	106 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	826 378,00	67 600,00	67 600,00

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	17 941,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	85 541,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	151 537,00	63 000,00	63 000,00
1311	Etat et établissements nationaux	36 000,00	60 000,00	60 000,00
1312	Régions	82 670,00	3 000,00	3 000,00
1313	Départements	23 737,00	0,00	0,00
13151	GFP de rattachement	9 130,00	0,00	0,00
13158	Autres groupements		0,00	0,00
1317	Budget communautaire et fonds structurels		0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux		0,00	0,00
1322	Régions		0,00	0,00
1328	Autres		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	151 537,00	63 000,00	63 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 785,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	19 213,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	46 572,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 619,00	0,00	0,00
274	Prêts	1 619,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00
	Total des recettes financières	67 404,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	218 941,00	63 000,00	63 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	451 937,00	51 041,00	51 041,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	97 000,00	0,00	0,00
2804111	Etat - Biens mobiliers, matériel et études	4 700,00	0,00	0,00
2804112	Etat - Bâtiments et installations		0,00	0,00
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations		0,00	0,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	16 000,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations		0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	31 100,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	7 800,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	3 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	17 900,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	548 937,00	51 041,00	51 041,00
041	Opérations patrimoniales (9)	30 000,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp.	30 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	578 937,00	51 041,00	51 041,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	797 878,00	114 041,00	114 041,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

+	
RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DU ANTICIPE (10)	-28 500,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	85 541,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 267
LIBELLE : MAISON DU PARC
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		63 645,90	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	58 965,90	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	57 050,74	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	1 915,16	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	4 680,00	0,00	0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commar	4 680,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
1312	Régions	0,00
1322	Régions	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé :

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 278

LIBELLE : SIT et Site Internet

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		355 880,90	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	295 374,83	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	295 374,83	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	20 936,59	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 948,89	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	17 325,26	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 662,44	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	39 569,48	0,00	0,00	0,00	
237	Avances et acomptes versés sur commar	25 419,60	0,00	0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commar	14 149,88	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311 Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
1312 Régions	0,00	0,00
1313 Départements	0,00	0,00
13141 Communes membres du GFP	0,00	0,00
1317 Budget communautaire et fonds structure	0,00	0,00
1321 Etat et établissements nationaux	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé :

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats :

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 282
LIBELLE : INVESTISSEMENT OCMMR
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		26 429,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	26 429,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00	0,00	0,00	
20422	Privé - Bâtiments et installations	26 429,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
1313 Départements		0,00
13158 Autres groupements		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 374
LIBELLE : Outils de communication et de sensibilisation
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		69 723,24	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	131,86	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	131,86	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	69 591,38	0,00	0,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 320,73	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	68 270,65	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312 Régions	0,00	0,00
1313 Départements	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé :

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 465
LIBELLE : SIGNALÉTIQUE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		25 702,41	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	25 702,41	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	25 702,41	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
1311 Etat et établissements nationaux		0,00
1312 Régions		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 48
LIBELLE : LOGISTIQUE DE LA STRUCTURE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		307 470,97	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	16 014,80	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	16 014,80	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	291 456,17	0,00	0,00	0,00	
2135	Installat ^o générales, agencements, aménagements	2 296,32	0,00	0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements	2 543,89	0,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	87 218,09	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	178 415,74	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	13 666,70	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	7 315,43	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	0,00
1312	Régions	0,00
1313	Départements	0,00
1317	Budget communautaire et fonds structure	0,00
1322	Régions	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 582
LIBELLE : Biodiversité
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
1313 Départements		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé :

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats :

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 588

LIBELLE : Energie et mobilité

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	63 600,00	b 63 600,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	63 600,00	63 600,00	
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installa	0,00	0,00	63 600,00	63 600,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 63 000,00
13 Subventions d'investissement		63 000,00
1311 Etat et établissements nationaux		60 000,00
1312 Régions		3 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

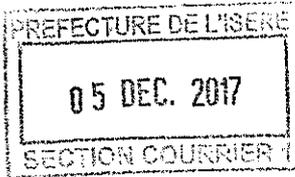
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-600,00
---	----------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé :

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

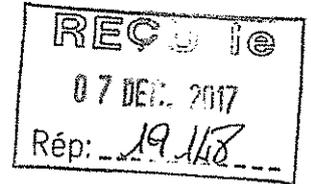
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 24 novembre 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 13 novembre 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 40 représentants 42 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 52 représentants 58 voix



Délibération n°CS2017/15

Votants (en voix) : 58
Exprimés (en voix): 58
Pour : 58
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Demande de prorogation du classement

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre

Christian LEBLANC

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BIENASSIS Brigitte
DRIGO Patrick
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane
LENFANT Anne

LE GOUIC François
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
SARTER Jean-Claude
SEGUIN Marie-Josée
VERARD Nicole
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis	PERRET Jacques
BREBION Chantal	QUAIX Mireille
CANIVET Bernard	ROMAGNOLI Danielle
CHEVROT Blandine	SECO Marc
FASSEL Jean	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul	POULET Jean-Luc
DAL'LIN Gérard	SEJOURNE Denis
MULLER Claude	

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

REPENTIN Thierry

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline à BIENASSIS Brigitte	POLAT Julien à GERIN Anne
ENGRAND Christophe	

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine	GUIGUE Gilbert à CLARET Jean-Paul
--------------------------------	-----------------------------------

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

BRIGUGLIO Antonino	ORTHLIEB Maxence
DESAUTEL Frédéric à ROUGIER Alain	PETIT Jean-Paul à LOVERA Jean
DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc	PRACHE Olivier à ESCARON Dominique
DUBOIS Dominique à ARBOR Gérard	VEUILLET Pascal

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard à QUAIX Mireille	LELEU Sophie
BRUN Claudie	LEMIERE Patrick
BURDET Gérard à ROMAGNOLI Danielle	SPINDLER Bertrand
CARREL Christine	TERPENT René à SEJOURNE Denis
GUILLON Dominique	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

Objet : Demande de prorogation du classement

La loi, n° 2016-1087 du 8 août 2016, pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a ouvert la possibilité pour les Parcs en cours de classement de bénéficier également du classement à 15 ans.

Une prorogation du classement de 3 ans est prévue pour les parcs n'ayant pas déjà bénéficié d'une prorogation lorsque cela était possible en application de l'article 148 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

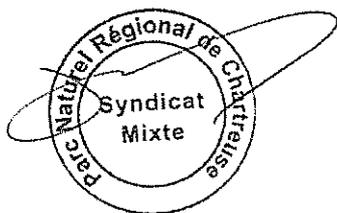
La prorogation du classement se fera par décret à la demande de la région, sur proposition du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc, sans qu'il soit besoin de procéder ni à l'enquête publique, ni aux consultations préalables prévues à l'occasion du classement initial et de son renouvellement (article 53 §1 de la loi biodiversité).

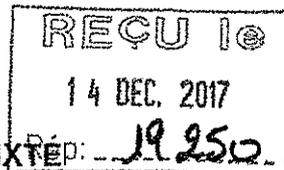
Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- *De solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes pour qu'elle fasse la demande de prorogation de trois ans du classement du Parc naturel régional de Chartreuse, conformément à la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages.*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 24 novembre 2017
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 29.11.17



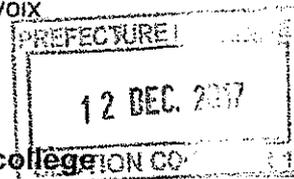


DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 24 novembre 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 13 novembre 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 41 représentants 48 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 63 voix

Délibération n°CS2017/16



OBJET : Elections partielles au bureau syndical pour le 5^{ème} collège

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre

Christian LEBLANC

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BIENASSIS Brigitte
DRIGO Patrick
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUIBERT Yves
GUSMEROLI Stéphane
LENFANT Anne

LE GOUIC François
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
SARTER Jean-Claude
SEGUIN Marie-Josée
VERARD Nicole
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis
BREBION Chantal
CANIVET Bernard
CHEVROT Blandine
FASSEL Jean

PERRET Jacques
QUAIX Mireille
ROMAGNOLI Danielle
SECO Marc

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

REPENTIN Thierry

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline à BIENASSIS Brigitte
ENGRAND Christophe

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

GUIGUE Gilbert à CLARET Jean-Paul

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

BRIGUGLIO Antonino

ORTHLIEB Maxence

DESAUTEL Frédéric à ROUGIER Alain

PETIT Jean-Paul à LOVERA Jean

DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc

PRACHE Olivier à ESCARON Dominique

DUBOIS Dominique à ARBOR Gérard

VEUILLET Pascal

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard à QUAIX Mireille

LELEU Sophie

BRUN Claudie

LEMIERE Patrick

BURDET Gérard à ROMAGNOLI Danielle

SPINDLER Bertrand

CARREL Christine

VOLPI Philippe à BERANGER Nathalie

GUILLON Dominique

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

Objet : Elections partielles au bureau syndical pour le 5^{ème} collège

1 siège est à pourvoir au sein du 5^{ème} collège, cet état de fait impose une élection partielle au sein de ce collège.

MODALITES D'ELECTION AU BUREAU SYNDICAL

En application de l'art. 9 des statuts :

Pour le 5^{ème} collège : les délégués élus par les communes de la Haute Chartreuse et de l'avant Pays Savoyard élisent au bureau syndical 10 représentants ayant chacun une voix délibérative.

Le collège procède à la désignation du (de la) représentant(e) au Bureau syndical, par vote à bulletin secret.

Appréciation du nombre d'inscrits et de votants.

Pour être élu, il faut obtenir :

- aux 2 premiers tours, la majorité absolue,
- au 3^e tour, la majorité relative.

Les majorités absolue et relative s'apprécient par rapport au nombre de suffrages exprimés.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote :

Jean-Paul CLARET, Membre du bureau syndical du Parc

Désignation de deux assesseurs :

Karine BAILLEUX et Peggy MALLIER, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs :

Sylvène ALLARD et Pascal BOGAERT, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- RICHEL Jacques
- VILLIEN Roger

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 36 à 1 voix = 36 voix

Votants 28 à 1 voix = 28 voix

Bulletins blancs 0

Bulletins nuls 0

Exprimés 28 à 1 voix : 28 voix

Majorité absolue : 15

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

- VILLIEN Roger 18 voix
- RICHEL Jacques 10 voix

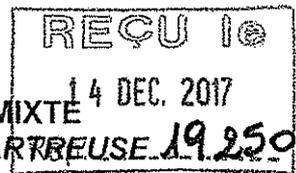
Pour le 5^{ème} collège, communes de la Haute Chartreuse et de l'avant Pays Savoyard Roger VILLIEN est déclaré élu au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

Ainsi fait et délibéré le 24 novembre 2017
Pour copie conforme,
Le Président



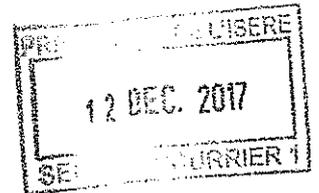
Publiée le 29.11.17

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE



Le 24 novembre 2017, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 13 novembre 2017, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 41 représentants 48 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 63 voix



Délibération n°CS2017/17

OBJET : Elections partielles au bureau syndical pour le 6^{ème} collège

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre

Christian LEBLANC

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard

LE GOUIC François

BARRIER Pierre

LOVERA Jean

BAUD Pascale

MARTIN Jean-Pierre

BIENASSIS Brigitte

QUEMART Philippe

DRIGO Patrick

RICHEL Jacques

DUISIT Robert

ROUGIER Alain

DUPRAZ Marc

SARTER Jean-Claude

ESCARON Dominique

SEGUIN Marie-Josée

GALLAND Pierre

VERARD Nicole

GUIBERT Yves

VIAL Cédric

GUSMEROLI Stéphane

VILLIEN Roger

LENFANT Anne

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BERNE Denis

PERRET Jacques

BREBION Chantal

QUAIX Mireille

CANIVET Bernard

ROMAGNOLI Danielle

CHEVROT Blandine

SECO Marc

FASSEL Jean

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard

MULLER Claude
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

REPENTIN Thierry

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline à BIENASSIS Brigitte POLAT Julien à GERIN Anne
ENGRAND Christophe

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine GUIGUE Gilbert à CLARET Jean-Paul

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

BRIGUGLIO Antonino ORTHLIEB Maxence
DESAUTEL Frédéric à ROUGIER Alain PETIT Jean-Paul à LOVERA Jean
DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc PRACHE Olivier à ESCARON Dominique
DUBOIS Dominique à ARBOR Gérard VEUILLET Pascal

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard à QUAIX Mireille LELEU Sophie
BRUN Claudie LEMIERE Patrick
BURDET Gérard à ROMAGNOLI Danièle SPINDLER Bertrand
CARREL Christine VOLPI Philippe à BERANGER Nathalie
GUILLON Dominique

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

Objet : Elections partielles au bureau syndical pour le 6^{ème} collège

2 sièges sont à pourvoir au sein du 6^{ème} collège, cet état de fait impose une élection partielle au sein de ce collège.

MODALITES D'ELECTION AU BUREAU SYNDICAL

En application de l'art. 9 des statuts :

Pour le 6^{ème} collège : les délégués élus par les communes du piémont de Chartreuse élisent 6 représentants ayant chacun une voix délibérative

Le collège procède à la désignation des représentant(e)s au Bureau syndical, par vote à bulletin secret.

Appréciation du nombre d'inscrits et de votants.

Pour être élu, il faut obtenir :

- aux 2 premiers tours, la majorité absolue,
- au 3^o tour, la majorité relative.

Les majorités absolue et relative s'apprécient par rapport au nombre de suffrages exprimés.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote :

Corine WOLFF, Vice-présidente du Parc

Désignation de deux assesseurs :

Laure BELMONT et Catherine BALESTRA, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs :

Suzanne BARNAVE et Fabien BOURHIS, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- QUAIX Mireille
- ROMAGNOLI Danielle

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 24 à 1 voix = 24 voix

Votants 12 à 1 voix = 12 voix

Bulletins blancs 0

Bulletins nuls 0

Exprimés 12 à 1 voix : 12 voix

Majorité absolue : 7

Résultats du 1^{er} tour :

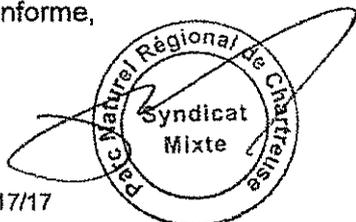
Ont obtenu :

- QUAIX Mireille 10 voix
- ROMAGNOLI Danielle 10 voix

Pour le 6^{ème} collège, communes de piémont de Chartreuse, Mireille QUAIX et Danielle ROMAGNOLI sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

Ainsi fait et délibéré le 24 novembre 2017
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 29.11.17



DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 13/10/2017

- 41 Création de poste rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 42 Création de poste adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 43 Chèques cadeaux 2017
- 44 Demande de prorogation du classement
- 45 Aides à manifestations 2 T 2017
- 46 Dépôt vente d'objets marketing à l'effigie du Parc
- 47 Revalorisation du canyon de Vence amont
- 48 Outil de communication de la Réserve Naturelle
- 49 Demande d'agrément au service civique
- 50 Convention Natura 2000 2018
- 51 Avenant à la convention ADT
- 52 Désignation des représentants à Chartreuse Tourisme
- 53 Soutien aux projets pédagogiques 2017/2018
- 54 Renouvellement Classes Parc

En date du 19/12/17

- 55 Mise à jour du tableau des effectifs
- 56 Indemnités de conseil et de gestion du Receveur Municipal
- 57 Mise en vente de locaux appartenant au syndicat mixte
- 58 Modalité de modification de la liste des Vice-présidents
- 59 Convention entre le PNRC et la Fédération des Parcs pour la révision de la charte
- 60 Aides à manifestations 2018
- 61 Désignation de représentants pour siéger au Comité régional de la Biodiversité Auvergne Rhône Alpes
- 62 OCMMR Aides directes
- 63 Animation et gestion Leader 2018
- 64 Animation agriculture de proximité
- 65 Animation schéma de dessertes forestières
- 66 Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le PNRC et le Grésivaudan
- 67 Modification de la liste des vice-présidents
- 68 Partenariat Jules Lapierre
- 69 Partenariat Lou Reynaud

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE



Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2017/n°41

Objet : Création de poste de rédacteur principal de deuxième classe

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian à GERIN Anne	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix): 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Création de poste de rédacteur principal de deuxième classe

Le Comité Syndical du 07 novembre 2009 a créé un poste de rédacteur territorial.

L'agent actuellement en poste peut prétendre, compte tenu de sa situation à être inscrit au tableau d'avancement au grade de rédacteur principal 2^e classe, en application des dispositions de l'article 79 de la loi N°84-53 modifiée.

La commission administrative paritaire Catégorie B a émis un avis favorable.

Au 9 juillet 2017, l'agent en poste au sein du Syndicat mixte remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 2^e classe.

PROPOSITION DE DECISION

Vu la loi 86-54 du 26 janvier 1984

Vu les délégations données au Bureau Syndical par le Comité Syndical du 08 avril 2016,

Vu l'avis de la CAP,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

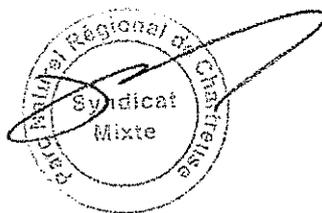
- ***de créer le poste de rédacteur principal de deuxième classe à la date du 09 juillet 2017,***
- ***d'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

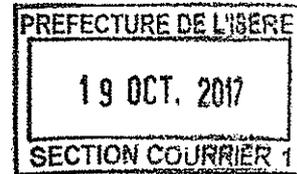
Par ailleurs, il sera proposé au prochain Bureau Syndical de supprimer le poste de rédacteur territorial dès lors qu'il sera vacant.

Cette suppression interviendra après avis du Comité Technique.

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2017/n°42

Objet : Création de poste d'adjoint administratif principal de première classe

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian à GERIN Anne	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix): 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Création de poste d'adjoint administratif principal de première classe

Le Comité Syndical du 13 décembre 2011 a créé un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

L'agent actuellement en poste peut prétendre, compte tenu de sa situation à être inscrit au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en application des dispositions de l'article 79 de la loi N°84-53 modifiée.

La commission administrative paritaire Catégorie C du 6 juillet 2017 a émis un avis favorable.

Au 1^{er} janvier 2017, l'agent actuellement en poste au sein du Syndicat mixte remplissait les conditions requises pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

PROPOSITION DE DECISION

Vu la loi 86-54 du 26 janvier 1984

Vu les délégations données au Bureau Syndical par le Comité Syndical du 08 avril 2016,

Vu l'avis de la CAP,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

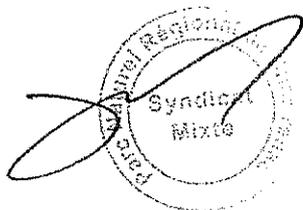
- *de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la date du 1^{er} janvier 2017,*
- *d'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.*

Par ailleurs, il sera proposé au prochain Bureau Syndical de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe dès lors qu'il sera vacant.

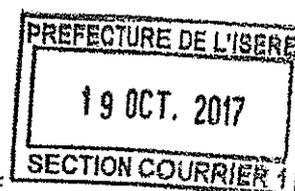
Cette suppression interviendra après avis du Comité Technique.

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE



Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 16 représentants 21 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2017/n°43

Objet : Chèques cadeaux - Personnel

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix): 25
 Pour : 24
 Contre : 1 (Brigitte BIENASSIS)
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Chèques cadeaux - Personnel

RAPPEL

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

En 2016, le bureau syndical avait alloué à chaque agent des bons d'achat représentant 160 €. Par ailleurs, depuis 2013, le Parc attribue à l'ensemble des agents stagiaires, apprenti, titulaires et non titulaires des bons d'achats avec un panachage chèques cadeaux Cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « habituels » à raison de 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

PROPOSITION

Il est proposé pour 2017, d'attribuer à l'ensemble des agents stagiaires, apprentis, titulaires et non titulaires travaillant pour le Parc soit 27 agents, des bons d'achats d'un montant global de 160 € avec un panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques » à raison de 2 chèques cadeaux cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun dans les mêmes conditions que les années précédentes.

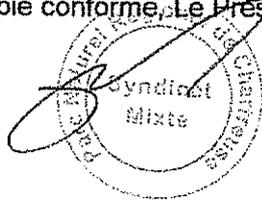
- Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique
 - Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,
- Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

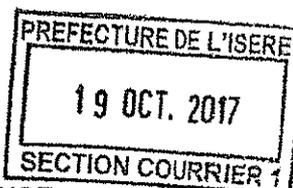
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'attribuer les bons d'achat d'une valeur de 160 € pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.**

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2017/n°44

Objet : Demande de prorogation du classement

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 24
 Exprimés (en voix): 24
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Demande de prorogation du classement

RAPPEL

La loi, n° 2016-1087 du 8 août 2016, pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a ouvert la possibilité pour les Parcs en cours de classement de bénéficier également du classement à 15 ans.

Une prorogation du classement de 3 ans est prévue pour les parcs n'ayant pas déjà bénéficié d'une prorogation lorsque cela était possible en application de l'article 148 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

La prorogation du classement se fera par décret à la demande de la région, sur proposition du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc, sans qu'il soit besoin de procéder ni à l'enquête publique, ni aux consultations préalables prévues à l'occasion du classement initial et de son renouvellement (article 53 §1 de la loi biodiversité).

PROPOSITION

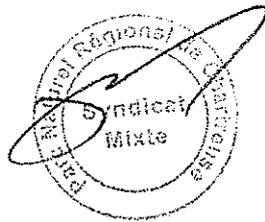
Il est proposé de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour que celle-ci vote puis relaye à l'Etat notre demande prorogation du classement pour 3 années supplémentaires.

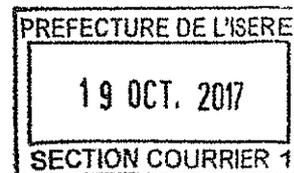
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 20 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 19 représentants 24 voix

Délibération n° BS-2017/n°45

Objet : Aides à manifestations

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 24
 Exprimés (en voix): 24
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides à manifestations

Contexte

Une charte culturelle et événementielle du Parc a été proposée mais ne sera appliquée que pour les événements 2018. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère culturel et événementiel. L'année 2017 a permis de travailler à des critères de sélection et de mettre en place la nouvelle procédure.

Voici pour rappel les critères proposés :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou événementielle,
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique),
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle,
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques,
- Les retombées économique et touristique,
- Le développement durable.

Les demandes d'aides à manifestations pour 2018 vont être analysées dans ce sens et une liste de manifestations à aider sera proposée au prochain bureau. Il s'agit pour l'heure de valider la tranche 2 des aides aux manifestations pour l'année 2017.

Aussi, il est proposé de retenir les manifestations suivantes :

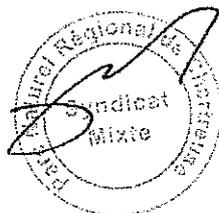
Date manif	Nom de la manifestation	Demandé	Communes
juin-17	BRC	500,00 €	Voironnais
hiver 2017	Les Nocturnes	500,00 €	4 sites de fond
été 2017	Festival Pop.rock - Live in Chartreuse	500,00 €	Les Echelles
mai-17	Montée pédestre des 3 communes	500,00 €	La Tronche - Corenc - Le Sappey
juin-17	Rando du hibou	400,00 €	St Aupre
avril-17	Journées de l'environnement	500,00 €	Coublevie
	TOTAL	2 900,00 €	

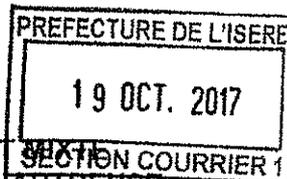
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes,**
- **De valider les aides à manifestations 2017 ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2017/n°46

Objet : Dépôt vente d'objets marketing à l'effigie du Parc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BURLET Céline	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Alois à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Dépôt vente d'objets marketing à l'effigie du Parc

Contexte

Le Parc réalise des objets marketing destinés à être donnés lors de manifestations. Il est souhaité aujourd'hui pouvoir élargir l'offre mais aussi de proposer ces produits à la vente dans les offices de tourisme afin d'avoir une gamme de souvenirs à l'effigie du Parc.

Le Parc confierait alors en dépôt-vente aux offices de tourisme qui le souhaiteraient les produits et proposera un contrat de dépôt-vente avec ces derniers leur donnant ainsi mandat pour vendre pour son compte les articles déposés. Les articles mis en vente proviennent directement du Parc, les éditions faites en collaboration avec des éditeurs n'en font pas partie. En effet, les offices de tourisme ou Chartreuse tourisme notamment, se mettent directement dans ce cas en relation avec l'éditeur qui est chargé de la diffusion.

Conditions de vente

Le Parc autorise le dépositaire à majorer sur le prix de cession des articles. Le prix de vente des objets confiés en dépôt-vente est déterminé d'un commun accord et mentionné sur le tableau ci-dessous comme « prix de vente conseillé ».

Paiement des ventes réalisées

Le paiement interviendra, par virement administratif ou par chèque à l'ordre du trésor public, au maximum 30 jours après réception par le dépositaire de la facture émise par le déposant. La facturation minimum acceptée par le dépositaire est de 15 €.

Aussi, il est proposé de retenir les tarifs suivants pour les premiers outils marketing proposés :

Libellé de l'article	Coût unitaire pour le Parc	Prix achat au Parc	Prix de vente conseillé
	TTC	TTC	TTC
Buff	3 €	8,00 €	11,00 €
Porte clés	1,86 €	2,00 €	3,00 €
Autocollants	0,11 €	0,11 €	0,50 €

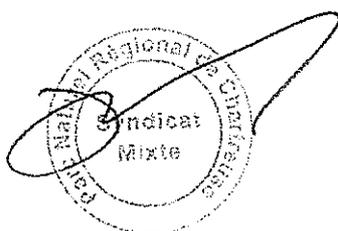
En parallèle, un complément d'objets marketing est en cours de réflexion, notamment à travers une collection de posters. Le Parc regarde aussi de quelle manière mettre en vente sur le futur site Internet ces objets à travers l'Open système proposé par Chartreuse tourisme mais étudie aussi d'autres moyens de commercialisation.

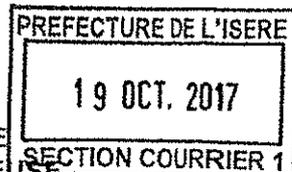
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à engager le travail avec les offices de tourisme pour leur proposer ces objets marketing à l'effigie du Parc,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, y compris les conventions afférentes pour le dépôt-vente de ces objets.*

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2017/n°47

Objet : Revalorisation du canyon de la Vence amont

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BURLET Céline	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Revalorisation du canyon de la Vence amont

CONTEXTE

Développer les activités et loisirs de pleine nature, dans le respect des milieux naturels, fait partie de la stratégie de diversification de l'offre touristique de la « Destination Chartreuse ».

Au sud du massif de la Chartreuse, la rivière la Vence, affluent rive droite de l'Isère qui prend sa source sur Chamechaude, est un site historique de pratique du canyonisme. Deux sites de canyons y ont été répertoriés sur la commune de Quaix-en-Chartreuse :

- Le canyon de l'Infernet : ce parcours technique, à « l'esthétisme exceptionnel » (dixit les topo-guides) compte parmi les plus beaux encaissements de l'Isère.

- La Vence amont : parcours facile, court, rapidement accessible, qui se prête tout à fait à l'apprentissage des techniques de descente sur corde pour un public novice ou des enfants. Ce genre de canyon est inexistant ou inexploité en région grenobloise.

Les deux sites sont très complémentaires et permettent d'envisager un parcours à la journée avec des difficultés croissantes.

Ces sites restent cependant sous-fréquentés et sous-équipés malgré leurs atouts. La raison en est la présence de plusieurs dizaines de carcasses automobiles. Bien qu'il soit difficile de connaître l'impact réel de cette pollution sur la qualité de l'eau et l'environnement, elle est un véritable frein à la pratique du canyonisme sur la Vence aval, que ce soit pour des raisons esthétiques ou sécuritaires.

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité des milieux naturels par une dépollution du tronçon amont de la rivière la Vence,
- Revaloriser un site d'activité sportive de pleine nature,
- Améliorer une offre d'activités de montagne durable, en toute saison et pour tous les publics.

DESCRIPTION

La revalorisation du canyon de la Vence Amont, site d'activité sportive de pleine nature, comprend deux axes :

- La dépollution du site par l'évacuation d'une vingtaine d'épaves de voitures : des professionnels du canyonisme, équipés d'outillage spécifique, débiteront les épaves de voiture inaccessibles. Elles seront évacuées en bas du canyon pour faire l'objet d'une journée de ramassage des déchets par un collectif d'associations locales. En parallèle : un débardeur viendra enlever les épaves accessibles depuis la route. Enfin, l'accès à un site de décharge sauvage sera condamné.

- Le rééquipement du site pour répondre aux normes actuelles de la FFME et proposer une pratique plus sécuritaire du canyoning.

L'opération est prévue sur une semaine de septembre, lorsque le débit de la rivière est au plus bas et que les professionnels du canyon sont disponibles. Trois étapes sont prévues : l'équipement du canyon et la pose de corde en fixe ; le débitage des carcasses en morceaux portables par un homme (travail de 3 binômes, soit 6 personnes pendant 5 jours), l'évacuation des déchets vers le bas ou potentiellement vers le haut du canyon. Le poids total des déchets à évacuer a été estimé à 5000 kg à évacuer en partie basse (Pont Dormie) et 1000 kg en partie haute (Pont de Vence).

L'opération a été proposée et sera conduite par Mickaël Chauvin, sapeur-pompier professionnel, dans le cadre de son diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS canyon) au sein du CREPS Rhône-Alpes. La maîtrise d'ouvrage en sera assurée par la commune de Quaix-en-Chartreuse (délibération du 31 mai 2017).

BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

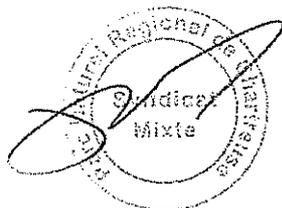
Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations de dépollution et rééquipement par des professionnels des canyons	9 600 €	Conseil Départemental de l'Isère	7 848 €
Prestation de débarbage	960 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 552 €
Achat de matériel de progression et ancrage	858 €	Autofinancement de la commune	2 552 €
Location de matériel de chantier	1 504 €		
	12 922 €		12 922 €

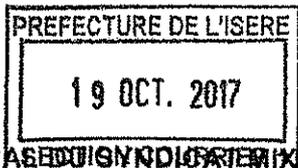
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider l'intégration de l'action « Revalorisation du canyon de le Vence amont » à la programmation 2017,
- De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 17 voix

Délibération n° BS-2017/n°48

Objet : Opération « Outils de communication développés à l'occasion des 20 ans de la Réserves naturelles des Hauts de Chartreuse »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 17
 Exprimés (en voix): 17
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Opération « Outils de communication développés à l'occasion des 20 ans de la Réserves naturelles des Hauts de Chartreuse »

Contexte

Créée en 1997, gérée par le Parc naturel régional de Chartreuse depuis 2001, la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse fête ses 20 ans cette année. Le gestionnaire souhaite mettre cet espace à l'honneur auprès de ses partenaires et du grand public afin de valoriser le travail réalisé sur ce lieu depuis 20 ans.

Objectifs du projet

Les objectifs de cette opération sont la valorisation du travail réalisé par le gestionnaire du site mais également la valorisation des études qui ont été menées sur ce lieu, accompagnées techniquement et/ou financièrement par le gestionnaire.

Contenu de l'action

A cette occasion, et dans un objectif d'optimisation de son action et des dépenses, le gestionnaire souhaite pouvoir proposer au grand public et partenaires 3 grands temps et actions forts.

Un livre

Cet ouvrage sera disponible sur la fin de l'année. Il associe une approche sensible (aquarelles réalisées sur le terrain) avec une approche technique (des textes expliquant les ambiances, les espèces, les lieux représentés). Le lecteur cheminera sur la Réserve naturelle au gré du voyage intérieur de l'auteur tout en apprenant à chaque page des éléments techniques sur les espèces ou les espaces traversés. Un travail a été amorcé en 2017 avec les éditions GAP, basé à Chambéry, pour pouvoir aboutir l'ouvrage d'ici la fin de l'année.

Le financement a été prévu et est assuré sur le budget de la RN pour 2017. L'utilisation de l'ouvrage s'entend bien sur au-delà de l'année 2017. Il pourrait être réédité éventuellement en fonction de son écoulement dans les différents points de vente.

Un film court

L'objectif est de pouvoir disposer d'un petit film concis, valorisable sur le site Internet du Parc, sur Internet, lors de conférence ou autre manifestation dédiée à la Réserve naturelle. Il permettra de montrer la richesse du site et ses enjeux en tant qu'espace biologique de grande qualité mais qui est aussi un espace multi-usage.

Les images du film seraient acquises dès cet automne pour une réalisation finale courant 2018 (budget 2018). Ce teaser sera complété par un film plus long de 52' qui sera par contre livré en 2019 et pourra être utilisé comme support de communication et sensibilisation dans les salles de cinémas de Chartreuse, dans les festivals de film de montagne, etc. La valorisation dans les salles et festivals sera faite en partie avec l'auteur et fera l'objet d'une indemnisation financière de celui-ci dans un second temps (budget 2019/2020).

Deux rencontres avec le public et les partenaires

- Le gestionnaire souhaite organiser, cet automne, un temps de rencontre avec ses partenaires pour mettre en valeur différentes études scientifiques qui ont pu être menées sur le site depuis 20 ans. Ce moment se déroulerait sur une après-midi avec des présentations de scientifiques sur divers sujets, il serait clôturé par un temps de dédicace de l'ouvrage cité précédemment. Ce temps serait dédié à nos partenaires et serait organisé sur invitation.

- Un second temps serait organisé également cet automne à l'attention du grand public. Une soirée débat autour de la Réserve, en présence du personnel réserve, et en lien avec une visite du Musée de l'Ours des Cavernes à proposer gratuitement au grand public avant la soirée débat. L'objectif est de pouvoir offrir au grand public un espace d'échange sur la Réserve et de pouvoir répondre aux questions. Les images acquises pour le film dès cet automne pourraient déjà être valorisées à cette occasion. De même, la soirée pourra se clôturer avec une séance de dédicace de l'ouvrage sus-cité.

Le livre et le film seront des outils qui seront utilisés et valorisés bien au-delà des 20 ans.

Budget et plan de financement prévisionnels

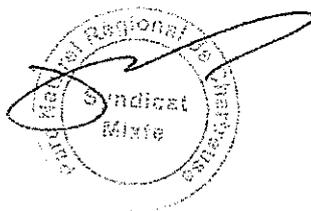
Dépenses en €		Recettes en €	
Outil de communication pour les 20 ans de la Réserve naturelle	18 000,00 €	Sur budget Réserve naturelle : Etat Conseil départemental de l'Isère	18 000,00 €
TOTAL	18 000,00 €	TOTAL	18 000,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider l'action « Outils de communication à l'occasion des 20 ans de la Réserve naturelle »,
- De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2017/n°49

Objet : Demande d'agrément au dispositif de service civique

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BURLET Céline	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Demande d'agrément au dispositif de service civique

CONTEXTE

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport sont couverts par des prestations en nature, ou par le versement d'une indemnité complémentaire égale à 7.43 % de l'indice brut 244. (107.67 euros par mois valeur au 1^{er} décembre 2017).

DESCRIPTION

A ce titre, le Parc naturel régional de Chartreuse prévoit de recruter 2 jeunes durant 8 mois (missions consécutives, potentiellement avec une période de tuilage) à raison de 24 heures hebdomadaires dans les domaines d'intervention suivants :

- domaine principal : environnement,
- domaines secondaires : mémoire et citoyenneté, santé (alimentation) et solidarité (liens sociaux).

La mission s'insère dans le projet suivant. Le Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé depuis plus d'un an dans un projet autour de la biodiversité domestique à l'échelle de son territoire. Il s'agit d'une démarche expérimentale et innovante qui vise à :

- Retrouver et valoriser des variétés anciennes et/ou adaptées localement identifiées dans un inventaire du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalié et ornemental de Chartreuse ;
- Valoriser et redévelopper des espèces ou variétés végétales ayant perdu leur usage / intérêt économique ;
- Favoriser des ressources alimentaires locales et adaptées au contexte montagnard.

Le projet cible autant le grand public que les socio-professionnels, il contribue à retisser des liens entre habitants par le biais des jardins, avec les professionnels du maraîchage, de l'horticulture et de la restauration, ainsi qu'avec les structures d'enseignement agricole pour la mise en place de démarches expérimentales.

Dans le cadre de ce projet, la personne pourra accomplir une mission d'intérêt général :

- en participant à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire,
- en favorisant le développement durable par l'utilisation et le renouvellement de ressources locales,
- en contribuant à la création et au renforcement de liens sociaux autour des jardins, de l'alimentation et du patrimoine local.

Les activités qu'il est envisagé de confier au volontaire sont les suivantes :

- récolter la mémoire des anciens autour des savoir-faire associés aux variétés anciennes et participer aux campagnes de collecte des variétés sur le terrain ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des groupes de travail thématiques et des différentes réunions publiques en mettant l'accent sur la mobilisation de tous les publics ;
- participer à la capitalisation, la valorisation et la communication des informations collectées
- participer à l'animation et à la mise en réseau des acteurs locaux intéressés au projet.

Un tuteur sera désigné au sein du Parc naturel régional de Chartreuse. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. Le volontaire bénéficiera d'un encadrement et d'un accompagnement par les missions Agriculture et Biodiversité du Parc.

Le recrutement du volontaire se fait par l'intermédiaire de l'Agence du Service Civique qui diffuse les propositions de missions.

Les contrats sont envisagés sur les périodes février 2018 – septembre 2018 et octobre 2018 – mai 2019.

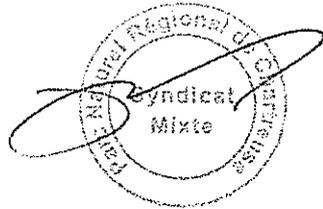
L'estimation du coût pour 2018 se monte à 2 600 € maximum (comprenant l'indemnité complémentaire et les frais de déplacement) et 1 400 € pour 2019 (comprenant l'indemnité complémentaire et les frais de déplacement).

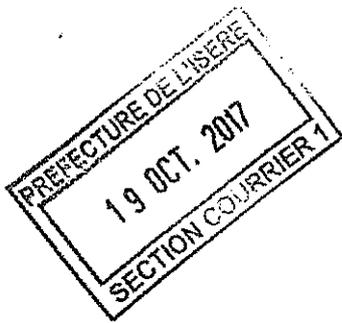
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser la mise en place du dispositif de service civique au sein du Parc naturel régional de Chartreuse à compter de janvier 2018,*
- *D'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,*
- *D'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions auprès d'éventuelles personnes morales,*
- *D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables s'y rapportant.*

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombres de membres Présents : 14 représentants 19 voix
 Nombres de membres Présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2017/n°50

Objet : Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2018

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BURLET Céline	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Reconstitution de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2018

RAPPEL

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les Entités Ecologiques Remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situées sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc/Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques du Parc et de l'Etat pour 3 ans (2009-2011). Au travers de cette convention, l'État s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000.

Fin 2011, cette convention a été reconduite pour 3 ans (2012-2014) avec pour objectifs :

- révision et mise en œuvre des DOCOBs des sites Natura 2000 « Hauts de Chartreuse » et « Marais-tourbière de l'Herretang »,
- finalisation et mise en œuvre du DOCOB « Forêts de ravin, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et des gorges du Guiers mort ».

En 2015 et 2016, la convention de gestion a été reconduite pour 1 an afin de poursuivre les actions entreprises dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000.

En 2017, une convention établie entre l'État et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse, a été signée pour 3 ans (2017-2019). Elle engage le Parc dans la gestion et l'animation des trois sites isérois sur cette période.

CONVENTION DE GESTION POUR 2018

Il s'agit d'autoriser la reconduction de la convention de gestion pour l'année 2018 dans les termes et le budget suivant :

En 2018, il est notamment prévu :

- De terminer l'actualisation du DOCOB de l'Herrétang (bilan d'animation réalisé en 2016, objectifs et enjeux du site en cours d'évaluation) ;
- De suivre l'animation de la 3^e année de travaux du plan de gestion hydraulique concerté (Herrétang) ;
- De compléter le DOCOB du Charmant Som (adjonction de cahiers des charges aux actions à mener afin de monter des contrats sur ce site) ;
- De monter des contrats Natura 2000 sur le Charmant Som, l'Herrétang et les Hauts de Chartreuse ;
- De suivre le projet d'assainissement du Charmant Som en lien avec les partenaires ;
- De réaliser un bilan de la contractualisation des MAEC sur les sites Natura 2000 ;
- Et toutes missions inhérentes au poste d'animation des sites Natura 2000 décrites dans la convention initiale.

COUT ET FINANCEMENT ANNÉE 2018

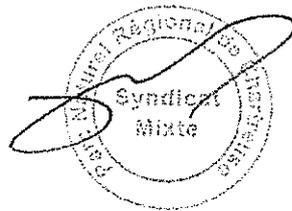
DÉPENSES		RECETTES	
Animation et actions	39 000 €	Europe (50%)	19 500 €
		Etat (50%)	19 500 €
Total	39 000 €	Total	39 000 €

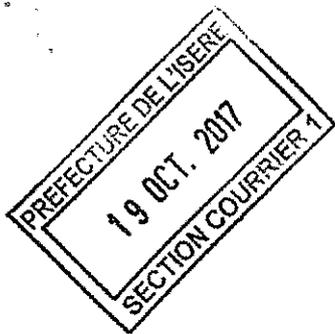
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la poursuite de l'animation par le Parc des trois sites Natura 2000 isérois sur la période 2017-2019,
- De valider la reconduction de la convention de gestion Parc/Etat pour l'année 2018,
- De valider le projet pour l'année 2018 ainsi que son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2017/n°51

Objet : Avenant N°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BURLET Céline	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Avenant N°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

Rappel

Par délibération en date du 5 mai 2017 le Parc a défini son soutien à l'activité de Chartreuse Tourisme.

Le Bureau a acté la participation du Syndicat Mixte à hauteur de 24 000 € sur les actions suivantes :

Relations Presse : pour un budget prévisionnel de 11 500 €

Web : un travail sur le référencement du site et des campagnes webmarketing performantes et ciblées pour un budget prévisionnel de 5 500 €.

Flux Vision Tourisme : poursuite du travail mené avec Isère Tourisme et les autres territoires de l'Isère sur l'observation des flux touristiques. Les chiffres à venir cette année permettront d'avoir une vision précise des flux de clientèles sur la destination. Budget = 3 000 €.

Supports de communication : réalisation d'un magazine de séduction, bi-annuel (printemps/été et hiver), à l'échelle de la destination, oriflammes, carte Chartreuse... Budget = 4 000 €.

De plus, le Parc de Chartreuse met à disposition de Chartreuse Tourisme des locaux dont la valeur locative et les charges de copropriété représentent un montant de 11 000 €.

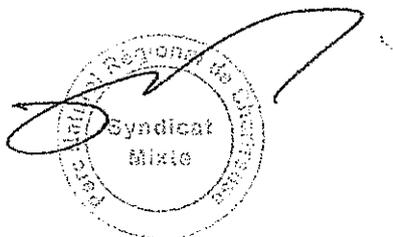
En complément des moyens alloués par le Parc à Chartreuse Tourisme en mai, il est proposé d'affecter une subvention au budget global de Chartreuse Tourisme à hauteur de 26 000 € maximum. Les modalités de versement de cette subvention sont déterminées par l'avenant N°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme 2017.

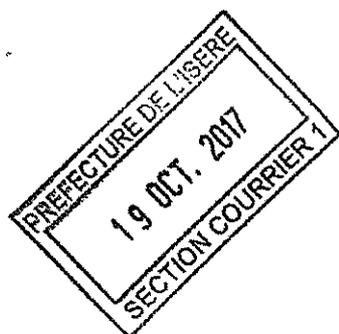
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver l'avenant N°1 à la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention.*

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 23 voix

Délibération n° BS-2017/n°52

Objet : Désignation des représentants à Chartreuse Tourisme

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BURLET Céline	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Désignation des représentants à Chartreuse Tourisme

RAPPEL

Le 19 juin 2017, l'association Chartreuse Tourisme a voté, lors de son assemblée générale extraordinaire, ses nouveaux statuts.

Ces statuts prévoient une nouvelle composition des membres de l'association.

Ainsi, l'association se compose de membres actifs ou consultatifs répartis en 3 collèges dont le renouvellement est assuré après chaque recomposition des différents EPCI de la destination Chartreuse.

Les collèges sont les suivants :

- Collège des EPCI et Offices de Tourisme communautaires (membres actifs)
- Collège des socio-professionnels de la destination (membres actifs)
- Collège des ambassadeurs de la destination (membres consultatifs)

PROPOSITION

Le Parc naturel régional de Chartreuse, qui se situe dans le collège des EPCI, dispose de quatre voix au sein de l'assemblée générale et de deux voix au sein du Conseil d'Administration qui administre l'association.

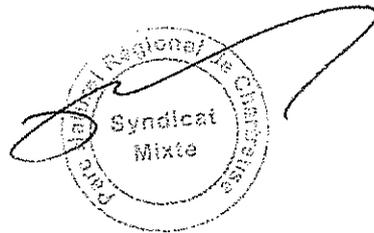
Le Parc doit désigner ses deux représentants au sein de l'association Chartreuse tourisme.

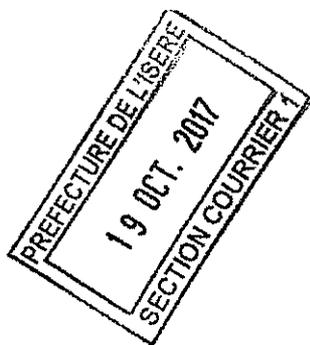
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De désigner les représentants du Parc naturel régional de Chartreuse suivants au sein de l'association Chartreuse tourisme : Céline BURLET et le responsable de la mission tourisme du Parc,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 17 voix

Délibération n° BS-2017/n°53

**Objet : Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires :
présentation des projets pédagogiques 2017/2018**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BURLET Céline	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Alois à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 17
 Exprimés (en voix): 17
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires :
présentation des projets pédagogiques 2017/2018**

Proposition d'orientations pour le soutien aux projets pédagogiques pour l'année scolaire 2017-2018

L'aide du Parc sera centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc.

21 types de projets d'Éducation au Territoire peuvent être proposés en 2017/2018.

Description des projets pédagogiques proposés en 2017/2018 :

1/ Projet « Échanges scolaires » pour les écoles primaires et les collèges

Objectifs : Favoriser chez l'enfant la connaissance de son propre territoire et de son milieu de vie.

Développer la connaissance et le respect du territoire et des modes de vie de l'autre.

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs)

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge d'une partie des coûts (transports, visites, outils pédagogiques...)

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : En fonction du coût total du projet : 500 € maximum pour 1 classe.

2/ Projet « Découverte de la forêt de Chartreuse » pour les écoles primaires et les collèges.

Objectifs : Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt

Approche des notions de gestion forestière

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions (Accompagnateur En Montagne et agent ONF).

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts des transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 700 € maximum pour 1 classe.

3/ Projet « Découverte de l'usage du bois » pour les écoles primaires et les collèges.

Objectifs : Mettre les enfants en contact avec la matière-bois dès leur plus jeune âge, Considérer le travail du bois comme moyen d'apprentissage et d'acquisition de savoirs,

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts de fournitures bois.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 640 € maximum pour 1 classe.

4/ Projet « Découverte de l'agriculture de Chartreuse » pour les écoles primaires.

Objectifs : Faire comprendre le rôle de l'agriculture et des agriculteurs en Chartreuse
Approche des notions de gestion agricoles.

Public ciblé : Écoles primaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions de l'AEM et des agriculteurs.

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts de transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 710 € maximum pour 1 classe.

5/ Projet « Découverte de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Objectifs : Connaître le territoire de la Réserve Naturelle,
Découvrir et savoir observer la faune de chartreuse (bouquetin, chamois, tétras-lyre...)
Savoir reconnaître la flore de Chartreuse (Vulnérable, Sabot de Vénus, ..),
Comprendre le rôle de la protection des espèces végétales et animales

Public ciblé : Écoles primaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, documentation, fournitures...),

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel Parc : Animations : 510 € pour 1 classe.

6/ Projet « Les botanistes en herbe » pour les écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : - Faire découvrir les plantes de Chartreuse et les usages, les savoirs et les savoir-faire associés, inventoriés dans le cadre de l'étude ethnobotanique,

- Découvrir un jardin ethnobotanique de manière ludique,

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 570 € maximum pour 1 classe.

7/ Projet « Prise de vue buissonnière » pour les écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : - Développer le sens de l'observation, apprendre à utiliser un appareil photo,
- Aborder les comportements respectueux envers la nature (silence, discrétion, patience).

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (impression des photos, transports,..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 610 € maximum pour 1 classe.

8/ Projet « Phénoclim » porté par le Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude pour les écoles, collèges et lycées.

Objectifs : Prise de conscience de l'impact des changements climatiques sur la végétation en montagne, à travers la participation à l'étude scientifique

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc

Engagements du Parc

Prise en charge du coût des interventions.

Accompagnement sur le choix et la conduite du projet

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires (documentation, fournitures,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 375 € maximum pour 1 classe

9/ Projet « Le patrimoine culturel de mon village, c'est quoi ? » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges

Objectifs : Faire comprendre ce qui constitue le patrimoine culturel d'un village,

Apprendre à identifier ce patrimoine,

Faire des rencontres intergénérationnelles.

Public ciblé : Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (achat de matériel, fournitures, impression jeu de mémoire, gravure, jaquette CD)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 1000 € maximum pour 1 classe.

10/ Projet « Entrons dans le Moyen-âge par le jardin cartusien » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges

Objectifs : Faire vivre l'Histoire du Moyen-âge en Chartreuse d'une manière imagée, vivante

Découvrir, observer, étudier minutieusement des œuvres d'art ou manipuler des copies sous forme de jeux.

Visiter les éléments du patrimoine local de cette période historique pour permettre aux enfants de mieux comprendre le passé.

Public ciblé : Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge d'une partie du coût des animations dans la limite de 4 ateliers de 2h

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (interventions, matériel pédagogique,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 800 € maximum pour 1 classe.

11/ Projet pédagogique en ligne « Mon village au grand air » pour les classes de cycle 3 des écoles élémentaires et pour les collèges des communes du Parc

Objectifs : Sensibiliser les publics scolaires à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage

Mettre les élèves en situation d'urbaniste ou d'aménageur en prenant en compte la notion de développement durable

Public ciblé : Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 270.00 € (interventions, matériel pédagogique,...),

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel Parc : Animations : 830 € maximum pour 1 classe.

12/ Projet « Découverte des activités du Parc naturel régional de Chartreuse » pour les collèges et les lycées des communes du Parc

Objectifs : - Découvrir le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse

- Découvrir différentes activités professionnelles

Engagements du Parc

Prise en charge du coût des visites et accompagnement de la classe.

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Réalisation du projet dans l'année scolaire

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations + coût des visites : 620 € maximum pour 1 classe.

13/ Projet « Ma quête d'écoconstruction » pour les classes de cycle 3 des écoles élémentaires et les collèges des communes du Parc

Objectifs :

- Découvrir la notion de bioclimatisme, et concevoir une maquette à partir des ressources situées dans la cour de l'école (soleil matériaux...)

- Observer l'architecture environnante pour concevoir le plan de notre maison

- Découvrir et extraire des matériaux gratuits et disponibles autour de l'école

- Découvrir des notions d'écoconstruction, d'isolation et d'énergie grise,

Public ciblé : Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge d'une partie du coût des animations
Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations pour un montant total de 250.00 €
Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel Parc : 500 € maximum pour 1 classe.

14/ Projet « Énergie par la pratique » pour les classes de cycle 3 des écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : - Découvrir par la pratique les mesures et les enjeux des phénomènes physiques (chaud, froid, climat, soleil, effet de serre, isolation, énergies renouvelables,...),
- Analyser les mesures sur le temps, représenter les résultats (schémas), utiliser l'interface internet pour noter les mesures, agir pour l'environnement,...

Public ciblé : Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prêt du matériel (le système de mesure énergétique) installé dans la classe
Prise en charge d'une partie du coût des animations
Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations pour un montant total de 350.00 €
Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel Parc : Animations : matériel (en prêt pour l'année scolaire) + animations : 1400 € maximum pour 1 classe.

15/ Projet « Échappées nordiques en Chartreuse » pour les écoles primaires des communes du Parc

Objectifs : - Faire connaître et apprécier les activités hivernales des sites nordiques (ski de fond, biathlon, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés à l'activité nordique).
- Découvrir une activité sportive

Public ciblé : Écoles primaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.
Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location de matériel, forfaits).
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

16/ Projet « Échappées alpines en Chartreuse » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Objectifs : - Faire connaître et apprécier les activités hivernales des stations de ski alpin (ski alpin, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés aux stations de ski alpin).
- Découvrir une activité sportive

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions, des forfaits.
Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel..).
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

17/ Projet « Biathlon hors-neige et forêt publique » pour les écoles élémentaires (à partir du CE2) des communes du Parc

Objectifs : - Faire connaître et apprécier l'activité biathlon hors neige (carabine laser),
- Découvrir une activité sportive,
- Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt publique, marteloscope,...

Public ciblé : Écoles élémentaires à partir du CE2 des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions, de la location du matériel.
Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel, interventions...).
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 850 € maximum pour 1 classe.

18/ Projet « Trail, santé et nature » pour les collèges des communes du Parc

Objectifs : - Découvrir la course à pied en montagne en respectant la nature,

- Apprendre à courir dans tous les milieux en toute sécurité,

- Acquérir des notions de sport/santé : nutrition, d'hydratation, les gestes à avoir en cas d'urgence,...

Public ciblé : Collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions,

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, ..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

19/ Projet « Le 4 E : Élèves Économies En Énergie » pour classes de cycle 3 des écoles élémentaires et les collèges des communes du Parc. NOUVEAUTE 2017/2018

Objectifs :

- Faire prendre conscience aux enfants de l'importance de l'énergie dans leur vie de tous les jours,

- Sensibiliser les jeunes aux conséquences de notre consommation d'énergie sur l'environnement,

- Comprendre la notion de réchauffement climatique,

- Faire le lien entre le changement climatique et la consommation d'énergie.

Public ciblé : Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions,

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations pour un montant total de 360.00 €

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 1020 € maximum pour 1 classe.

20/ Projet « Imagine ton Parc en BD » pour classes de cycle 3 des écoles élémentaires, les collèges et les accueils de jeunes hors-temps-scolaires des communes du Parc.

NOUVEAUTE 2017/2018 : projet mis en place dans le cadre de la révision de la charte du Parc

Objectifs :

- Associer les établissements scolaires et les accueils de jeunes des communes du Parc à la révision de la Charte du Parc,

- Impliquer les jeunes dans l'avenir du territoire,

- Faire connaître et enrichir le projet de nouvelle Charte,

- Comprendre que le paysage change, évolue, qu'il n'est pas figé,

- Valoriser son environnement proche par la BD, façon originale de présenter ses caractéristiques (paysages, monuments, histoire...),

- Prendre conscience de la dualité texte-images.

Public ciblé : Écoles élémentaires (cycle 3), collèges et associations accueillant les jeunes (11-16 ans) des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions,

Edition d'un livret regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts de transport pour se rendre à la journée finale,

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 870 € maximum pour 1 classe ou 1 groupe de jeunes.

21/ Aide aux projets scolaires ou hors-temps scolaires favorisant l'écocitoyenneté et le développement durable :

Cette action vise à soutenir la mise en œuvre de projets en lien avec l'écocitoyenneté et le développement durable en Chartreuse qui ne rentre pas dans le cadre des projets proposés par le Parc (cités ci-dessus).

Projets qui seront réalisés par des enseignants d'établissements scolaires, des associations, des communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) au cours de l'année scolaire ou de vacances scolaires.

Le Parc peut aider pédagogiquement et financièrement ces projets après examen de ceux-ci par la chargée de mission Éducation du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge d'une partie du coût des animations, du transport, de l'hébergement, de fournitures pédagogiques

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel : 600 € maximum pour 1 classe ou un groupe d'enfants ou de jeunes.

Calendrier :

Du 5 au 13 septembre 2017 : inscriptions des classes

Mi-septembre 2017 : examen des candidatures, sélection des projets.

Fin septembre 2017 : information des établissements, démarrage des projets.

Suivi des projets :

Le suivi sera assuré par la chargée de mission Éducation du Parc. Son rôle sera de valider le projet, d'examiner et sélectionner les projets retenus, et d'établir un bilan en fin d'année scolaire et de séjours.

Aspects financiers

Les projets « Échanges scolaires » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges du Parc peuvent être financés sur le budget « Échanges scolaires » 2017,

Les projets concernant les écoles maternelles et élémentaires peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 1^{er} degré » 2016 et 2017,

Les projets concernant les collèges et les lycées peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 2^d degré » 2016 et 2017,

Les projets « Imagine ton parc en BD » pour les écoles, collèges et accueils de jeunes hors temps scolaire peuvent être financés sur le budget « Travail avec les scolaires dans le cadre de la révision de la Charte » 2017,

Les projets concernant les associations, les communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) peuvent être financés sur les budgets « Soutien aux projets pédagogiques Hors temps Scolaires » 2017 et 2018.

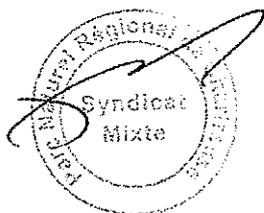
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

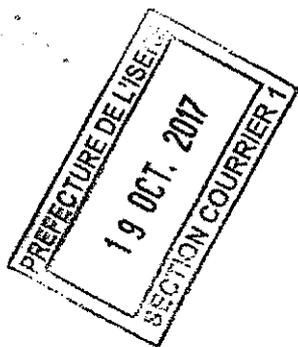
- *De décider le lancement du programme 2017/2018 sous la forme décrite ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire et notamment les conventions avec les établissements scolaires, les associations, les communes,*
- *D'imputer les dépenses (en fonction du nombre de projets de classes, d'associations ou de communes inscrites pour chaque projet) sur les budgets « Échanges scolaires » 2017, « Soutien projets pédagogiques du 1^{er} degré » 2016 et 2017, « Soutien projets pédagogiques du 2^d degré » 2016 et 2017, « Travail avec les scolaires dans le cadre de la révision de la Charte » 2017 et « Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires » 2017 et 2018.*

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,

Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17-10-17





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 octobre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 2 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix

Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 17 voix

Délibération n° BS-2017/n°54

Objet : Renouvellement agrément CLASSES « PARC »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
	ROUGIER Alain
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	SEJOURNE Denis
	POULET Jean-Luc
	MULLER Claude

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	BARRIER Pierre
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
BURLET Céline	
GERIN Anne	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	PERRET Jacques à CHENE Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
LEBLANC Christian	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
CHASSOT Aloïs à ESCARON Dominique	DAL'LIN Gérard à CLARET Jean-Paul

Votants (en voix) : 17
 Exprimés (en voix): 17
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Renouvellement agrément CLASSES « PARC »

Contexte

Les Classes Parc sont des séjours scolaires ayant pour objectif la découverte du Parc naturel régional et la compréhension des enjeux liés à la gestion du territoire.

Il s'agit d'un produit « haut de gamme » destiné à un nombre limité de classes chaque année. L'intérêt majeur est de positionner l'offre du territoire sur un créneau de séjours de qualité, dans un secteur très concurrentiel, tout en incitant les centres à améliorer la qualité de l'ensemble des séjours. Cette démarche est soutenue par l'Éducation Nationale, car en cohérence avec ses nouvelles orientations.

Rappels des principes d'agrément des centres et du fonctionnement du dispositif

- L'agrément est donné par le Bureau Syndical du Parc, après avis du Comité de pilotage technique, composé de représentants de l'Inspection académique et de chargés de mission du Parc de Chartreuse.

L'agrément est fondé sur une demande du centre accompagnée d'un dossier ; il repose sur la notion de « garant » du centre, généralement le Directeur, qui est « dépositaire » de l'agrément et responsable du respect des engagements du centre.

Le dossier comporte actuellement des engagements relatifs à l'hébergement, et des engagements relatifs à la pédagogie.

- Accompagnements pédagogiques des centres :

L'accompagnement pédagogique est réalisé par la chargée de mission Éducation du Parc.

L'un des critères déterminant le choix d'un enseignant pour une Classe Parc est la présence durant le séjour d'intervenants spécialisés : animateur nature et/ou intervenants locaux connaissant bien le terrain, ainsi que des rencontres avec des élus et/ou techniciens du Parc.

Deux principes sont par conséquent maintenus :

- Une aide financière du Parc pour inciter les centres à faire appel à ces intervenants : prise en charge par le Parc de 40% du coût des intervenants avec un maximum de 5 journées, dans le respect d'un cahier des charges précisant les conditions d'intervention.

Le plafond pourrait être : pour un séjour de 5 jours à 350.00 € TTC

pour un séjour de 4 jours à 300.00 € TTC

pour un séjour de 3 jours à 250.00 € TTC

- Une intervention de la chargée de mission Éducation pour une présentation du Parc, et une assistance des chargés de mission pour la fourniture de documents, d'informations et une éventuelle intervention durant le séjour.

- Information auprès des écoles et collèges

1/ Un mailing d'information est envoyé courant 2017, afin de renforcer l'information auprès des enseignants de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2/ Internet : une information est présente sur le site du Parc et sur le site de l'Association Chartreuse Centres et Villages de Vacances (ACCVV).

Bilan des séjours « Classes Parc » - année scolaire 2016/2017

14 séjours « Classes Parc » réalisées sur 2 centres :

- Centre de vacances « Le Belvédère » à St Pierre de Chartreuse

. 2 classes de 6ème et Clis du collège Rondeau-Montfleury de Corenc (38)

Thème : Les êtres vivants dans leur environnement.

. 4 classes de CP/CE2, CE2, CM1/CM2 et CM1/CM2 de l'école Le Petit Prince de Balaruc les Bains (34)

Thème : la montagne : quelles activités en basse saison ?

. 2 classes de CM1 de l'école Anatole France 1 de Frontignan (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse

. 2 classes de CM2 de l'école Bernard Malgoire de Vic la Gardiole (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse

. 1 classe de Terminale CAP Agent de sécurité du lycée Sainte-Anne de La Motte Servolex (73)

Thème : Montagne et sécurité.

- Centre de l'Aroeven de St Pierre d'Entremont

. 3 classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire de Cognin les Gorges (38)

Thème : La forêt montagnarde.

Evolutions

Renouvellement d'agrément :

Afin de s'assurer la qualité des séjours et d'amplifier l'information auprès des écoles et collèges, il est proposé de prolonger jusqu'en octobre 2018 les agréments en cours, des centres de vacances suivants :

Aroeven à St Pierre d'Entremont, Le Chalet des Trolles à Entremont le Vieux, Le Belvédère à St Pierre de Chartreuse, La Grenery à Entremont le Vieux, La Ruche à Giter à St Christophe sur Guiers et Le petit Som à Corbel.

Demande d'agrément des Chalets Saint Hugues situés à St Hugues sur la commune de St Pierre de Chartreuse

Suite à une réunion d'information des centres de vacances et de découvertes agréés « Classes Parc », le propriétaire actuel des Chalets Saint Hugues situés à Saint Hugues s'est montré très intéressé par les séjours Classes Parc et souhaite pouvoir accueillir ce type de séjour. Après examen du dossier de demande d'agrément du centre, le comité de pilotage (composé de représentants de l'éducation nationale et de la chargée de mission Education au territoire du Parc) a donné un avis favorable à son agrément « Classes Parc ». Le comité de pilotage propose de nommer comme garant, le directeur du centre, M. Nicolas VEZZUTI.

Budget prévisionnel et financement

Participation financière aux interventions d'animation :

27 séjours en 2017/2018 : 27 X 350 € (plafond), soit : 9 450 €.

Budget prévisionnel total : 9 450 € TTC.

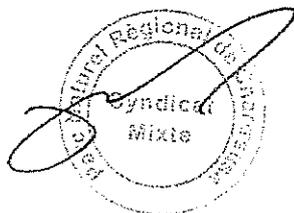
Le financement peut être assuré sur les programmes « Soutien projets pédagogiques des centres de vacances » 2017.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De prolonger l'agrément des 6 centres agréés jusqu'en octobre 2018,
- D'agréer l'hébergement les Chalets Saint Hugues à St Pierre de Chartreuse afin qu'ils puissent accueillir des séjours « Classe Parc » jusqu'en octobre 2018 et de nommer garant, M. Nicolas VEZZUTI, directeur des Chalets Saint Hugues,
- De prendre en charge financièrement les prestations d'animations dans les conditions définies ci-dessus, à hauteur de 40%, dans la limite de 350 € par séjour,
- D'affecter les dépenses sur les budgets « Soutien projets pédagogiques des centres de vacances » 2017,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 17.10.17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Céline BURLET, vice-présidente.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix

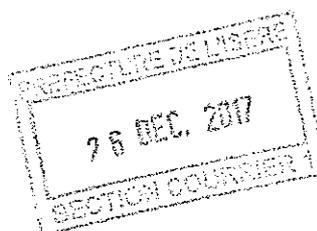
Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 17 voix

Délibération n° BS-2017/n°55

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à GERIN Anne
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 17
 Exprimés (en voix): 17
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale

Vu l'avis favorable du CT en date du 12 juillet 2016 relatif à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial,

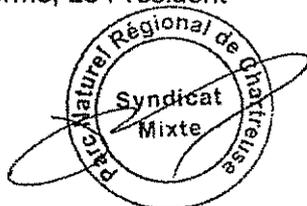
Vu les avis favorables du CT en date du 28 novembre 2017 relatifs à la suppression des postes de rédacteur territorial, d'adjoint administratif territorial de 1ère classe

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **Décide de supprimer les postes :**
 - o **Adjoint administratif territorial**
 - o **Adjoint administratif territorial de 1ère classe**
 - o **Rédacteur territorial**
- **D'approuver le tableau des effectifs mis à jour suite à ces suppressions de postes et tel que présenté ci-après,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22.12.17



EMPLOIS	GRADES / grades de rattachement	Ouvert	Pourvu	Vacant
Directeur	Cadre d'emplois attachés/ingénieurs	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	1	0
Gestionnaire administratif	Rédacteur principal 2 ^e classe	1	1	0
Gestionnaire administratif	Adjoint administratif ppl 1 ^e classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif ppl 2 ^e classe	1	1	0
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
Forêt filière bois	Attaché territorial	1	1	0
Animateur dessertes forestières	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Responsable mission tourisme	Attaché territorial	1	1	0
Animation Economie (OCMMR)	Attaché territorial	1	1	0
Communication	Attaché territorial	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	1	0
Responsable Biodiversité aménagement et paysage	Attaché territorial	1	1	0
Chargé de mission Natura 2000	Rédacteur territorial	1	1	0
Chargé de mission biodiversité	Technicien territorial	1	1	0
Conservateur réserve naturelle	Cadre d'emploi attachés / ingénieurs	1	1	0
Gardes techniciens Réserve naturelle	Techniciens principaux	2	2	0
Chargé de l'information géographique	Ingénieur territorial	1	1	0
Sigiste	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Patrimoine culture	Attaché territorial	1	1	0
CTTLA *	Attaché territorial	1	1	0
Chargé d'étude agriculture	Technicien territorial	1	1	0
Chargé valorisation des produits agricoles	Attaché territorial	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Technicien territorial	1	1	0

* Poste supprimé par le bureau syndical du 05/05/2017 avec effet à la fin de l'éventuel préavis de licenciement.

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Céline BURLET, vice-présidente.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 17 voix

Délibération n° BS-2017/n°56

Objet : Indemnité de conseil et de gestion du Receveur Municipal

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à GERIN Anne
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 17
Exprimés (en voix): 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Indemnité de conseil et de gestion du Receveur Municipal

Le Président rappelle :

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982,
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

En 2016, le Bureau syndical, par délibération du 21 octobre, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget.

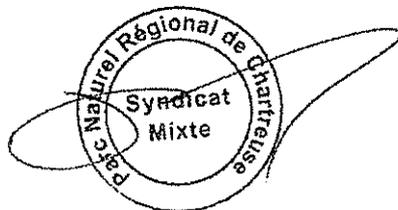
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,*
- *D'octroyer au Receveur municipal en poste :*
 - *l'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes,*
 - *l'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2017.*

Pour information, l'indemnité représente au total 653.72 € pour l'année 2017

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22.12.17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Céline BURLET, vice-présidente.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix

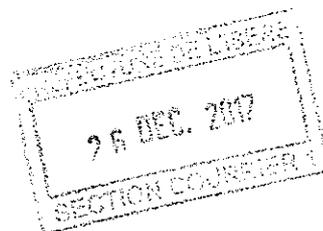
Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 17 voix

Délibération n° BS-2017/n°57

Objet : Mise en vente de locaux appartenant au syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à GERIN Anne
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 17
 Exprimés (en voix): 17
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Mise en vente de locaux appartenant au syndicat mixte

Le Parc a acheté en 2003 et 2004 deux locaux à Saint Pierre de Chartreuse dans la Copropriété du Bois des Lièvres sur le Plan de Ville – locaux qu'il a aménagés pour héberger à titre gratuit l'association Chartreuse Tourisme.

En lien avec les représentants de l'association et compte tenu des besoins de l'association, il paraît aujourd'hui possible d'héberger le personnel dans les locaux du Parc permettant ainsi au Parc de libérer ces locaux.

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau Syndical la mise en vente desdits locaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales stipulant notamment que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles

Considérant que le Bureau syndical délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant que l'immeuble sis à Saint Pierre de Chartreuse Copropriété du Bois des Lièvre appartient au syndicat mixte,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public du syndicat mixte et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé en la copropriété du Bois des Lièvres à hauteur de 61 000 € pour le lot 38 et 19 000 € pour le lot 37 soit 80 000 € au total établie par le service des Domaines en date du 9/03/2017,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobilier avant-vente (constat amiante, DPE, loi carrez) en date du 05/12/17,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- de la vente de l'immeuble sis Copropriété du Bois des Lièvres 38380 Saint Pierre de Chartreuse dont la désignation suit : l'immeuble comprend deux locaux distincts lot 38 de 50 m² comprenant deux pièces et lot 39 de 24 m² comprenant deux pièces, année de construction 1980, références cadastrales : AE 463 : 34a11ca et AE 408 : 40a80ca
- d'autoriser le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,
- de fixer prix de vente à hauteur de 80 000 € (euros) minimum hors frais de notaire,
- de fixer les modalités de vente comme suit :
 - La vente est ouverte à tous,
 - Les potentiels acquéreurs pourront visiter le bien en prenant au préalable rendez-vous à l'accueil du Parc (visite non obligatoire),
 - Les documents suivants sont mis à la disposition des acheteurs à l'accueil du Parc aux horaires habituels d'ouverture à compter de la date de publicité :
 - Plan cadastral,
 - POS,
 - Dossier technique immobilier avant-vente,
 - Attestation de conformité assainissement
 - L'acquéreur définitif sera celui qui aura présenté un dossier complet, constitué obligatoirement de :

Notice d'état civil (livret de famille),
Accord de principe de la banque et/ou justification d'apport personnel
avec plan de financement,

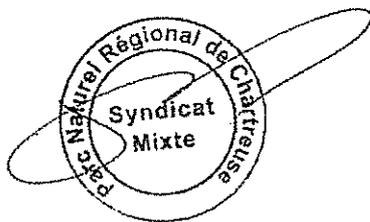
- Carte d'identité,
- N° de téléphone,

Et ce avant la date et heure définies dans l'acte de publicité

- C'est l'offre qui sera déclarée recevable au regard de sa complétude, dont le montant sera la plus élevée et a minima de 80 000 € qui sera retenue.
- L'acquéreur règlera en sus les frais de notaire
- La publicité de cette décision de vente sera notamment faite par affichage de la délibération, par publication sur le site Internet du Parc, sur le Bon Coin.
- d'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22.12.17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

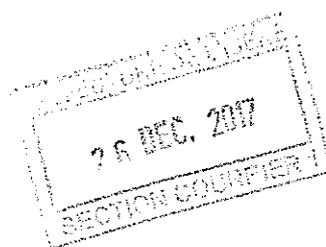
Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°58

Objet : Modalités de modification de la liste des Vice-présidents

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
ENGRAND Christophe	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à GERIN Anne
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Modalités de modification de la liste des Vice-présidents

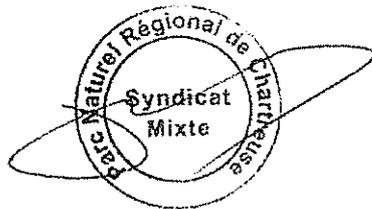
- *Vu les statuts du Syndicat mixte,*
- *Vu la délibération du Bureau syndical n°6 en date du 29/04/2016,*

Le Président rappelle que la liste des Vice-Présidents a été modifiée à la suite d'une élection municipale dans la commune de la Bauche. Cette modification impacte la liste des Vice-Présidents du Parc. Il rappelle que conformément à la délibération N°6 en date du 29/04/2016, toute modification de la liste des Vice-Présidents doit être soumise au vote du Bureau Syndical.

Le Président demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret pour procéder à cette modification; à l'unanimité les membres du Bureau syndical acceptent un vote à main levée.

Ainsi fait et délibéré le 19/12/17
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22-12-17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Céline BURLET, vice-présidente.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix

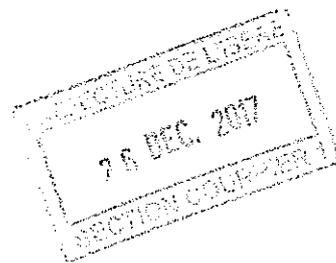
Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 17 voix

Délibération n° BS-2017/n°59

Objet : Convention entre le PNRC et la fédération des Parcs pour la révision de la Charte

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	FORTE Pierre à GERIN Anne
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 17
 Exprimés (en voix): 17
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention entre le PNRG et la fédération des Parcs pour la révision de la Charte

CONTEXTE

La réforme territoriale et la montée en puissance des structures intercommunales, qui chevauchent les territoires et les missions des Parcs, imposent aux Parcs un positionnement renouvelé et la définition d'une nouvelle ambition.

C'est dans ce contexte institutionnel en évolution que s'inscrit le renouvellement de la Charte du Parc de Chartreuse.

RAPPEL

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France accompagne les Parcs naturels régionaux sur les procédures de révision et sur la rédaction de leur charte. Cette mission est confiée à Marie-Laure Thao.

OBJET

Pour mener à bien la révision de la charte, le Parc de Chartreuse souhaite bénéficier d'un appui technique personnalisé afin d'amplifier la dynamique de développement durable en impliquant le plus largement possible tous les acteurs du territoire. Appui qui en retour d'expérience bénéficiera à l'ensemble du réseau des Parcs.

Cet appui se traduira par la mise en place d'un partenariat avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France au travers une convention dont les modalités principales sont les suivantes : Mise à disposition d'une technicienne : Marie Laure Thao – chargée du suivi des Chartes de Parc auprès de la Fédération

Période : du 1^{er} février 2018 au 31 décembre 2018

Temps dédié au Parc de Chartreuse : deux jours par semaine (les jeudis et vendredis)

Participation financière du Parc via la prise en charge des salaires et charges pour le temps dédié au Parc

Mission détaillée :

- Veiller au respect et au bon déroulement de la procédure et du calendrier de la révision en anticipant les différentes échéances, en évaluant et vérifiant le travail à fournir à chaque étape
- Assurer le lien avec l'élu référent et les partenaires Etat / Région / Départements :
 - Information sur l'état d'avancement du dossier, des échéances, des relations avec les partenaires ;
 - Travail en collaboration avec les partenaires sur la stratégie générale de la Révision et sur la production des différents documents
- Préparer et/ou animer les réunions de « pilotage » techniques et politiques : réunions d'équipe, groupes de travail, comités de suivi, comité et bureau syndical...
- Suivre l'organisation du travail de l'équipe : Sollicitation (en lien avec ce qui est validé en groupe de travail), centralisation et homogénéisation des productions
- Assurer le suivi des tâches confiées au bureau d'études et être un interlocuteur du prestataire
- Coordonner la démarche de concertation et de communication en collaboration avec la responsable communication : Définition d'une stratégie, préparation, organisation, participation aux réunions de secteurs, de commissions ...
- Coordonner la rédaction de la charte et la formalisation du dossier de charte.
- Préparer la mise en place du dispositif de suivi de la mise en œuvre de la charte.

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DU PROJET

Total des dépenses prévisionnelles (salaires, charges et frais de missions) : 26 163 €

PLAN DE FINANCEMENT

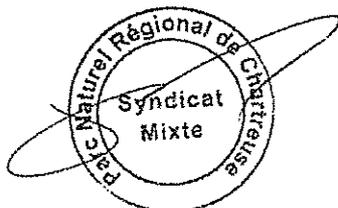
DREAL	20 000 €
Autofinancement	6 163 €
TOTAL	26 163 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la mise en place de cette mission d'accompagnement sur la révision de la Charte,
- De valider le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-après,
- D'autorise le Président à solliciter la DREAL pour contribuer au financement de cette action,
- D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment la convention avec la Fédération des PNR de France.

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22-12-17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°60

Objet : Aides à manifestations 2018

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix FORTE Pierre à GERIN Anne HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides à manifestations 2018

Contexte

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les événements 2018. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel. L'année 2017 a permis de travailler à des critères de sélection et de mettre en place la nouvelle procédure.

Rappel des critères proposés en mai 2017 :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou événementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques
- Les retombées économique et touristique
- Le développement durable

Description du processus

Juillet 2017 : Un appel à candidature a été publié sur le web et envoyé à l'ensemble des manifestations précédemment aidées.

15 septembre : réception des candidatures.

Une relance et un délai supplémentaire ont été accordés.

En tout 13 demandes ont été reçues.

Les demandes d'aides à manifestation pour 2018 ont été analysées et passées sous le prisme des critères énoncés ci-dessus.

Il est proposé de retenir 10 projets maximum afin d'avoir une forte lisibilité et une aide réelle.

Aussi, il est proposé de retenir les manifestations suivantes :

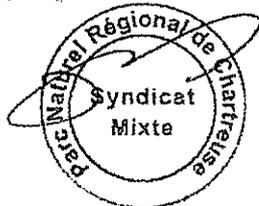
Nom de la manifestation	Commune concernée	Association	Subv. Parc proposée
Grand Duc	St Pierre de Chartreuse	Chartreuse tourisme	1 500,00 €
Salon de peinture	Sappey	Even Sappey	1 000,00 €
Critérium national jeune de ski bosses	St Pierre de Chartreuse	Club des sports de St Pierre	500,00 €
Passe montagne	Entremonts	AADEC	1 000,00 €
Fête des paysans	Entremont le Vieux	AADEC	1 000,00 €
Montée des 4 communes	La Tronche - Corenc - Sappey - Sarcenas	OMS	600,00 €
Fête du biathlon/finale de la Coupe de France de biathlon	Col de Porte	SNC	1 000,00 €
Livres en Marches	Les Marches	Inform'actions	1 000,00 €
Live in Chartreuse	Les Echelles	Live in Chartreuse	500,00 €
SNC (Nocturnes, TDC, sponsors)		SNC	4 000,00 €
TOTAL			12 100,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les critères ci-dessus,
- De valider les aides à manifestations 2018 ci-dessus,
- D'autoriser la commission événement à entamer des discussions avec les associations citées,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22.12.17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°61

Objet : Désignation de représentants pour siéger au Comité régional de la Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix SPINDLER Bertrand FORTE Pierre à GERIN Anne
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
Exprimés (en voix): 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Désignation de représentants pour siéger au Comité régional de la Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes

CONTEXTE

La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages stipule, dans son article 6, qu'un comité régional de la biodiversité (CRB) soit créé dans chaque région.

Placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région, le CRB est le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Il devrait se réunir une à deux fois par an.

Il donne un avis sur les documents d'orientations régionales en matière de biodiversité, en particulier le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le projet de stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), ou encore les orientations prises par la délégation régionale de l'agence française pour la biodiversité (AFB). Ce comité est également consulté sur les orientations de programmation financière des contrats de plan Etat-Région.

Il est composé de cinq collèges

- un collège des représentants des collectivités territoriales et de leur groupement,
- un collège des représentants de l'État et de ses établissements publics,
- un collège des représentants d'organismes socioprofessionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région,
- un collège des représentants d'associations d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, des gestionnaires d'espaces naturels,
- un collège de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'élus ou d'appui aux politiques publiques et des personnalités qualifiées.

OBJECTIFS

Afin de répondre au souhait du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes de voir participer le Parc naturel régional de Chartreuse au collège des représentants des collectivités territoriales et de leur groupement, le Parc est invité à proposer deux noms, celui d'une femme et celui d'un homme dans un objectif de parité, ce qui permettra de désigner un membre titulaire et son suppléant au comité régional de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes.

Au regard des fonctions et postes qu'ils occupent à ce jour, il est proposé de désigner comme représentants du Parc naturel régional de Chartreuse au comité régional de la biodiversité :

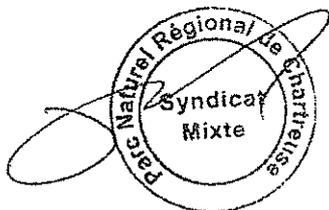
- Gérard Arbor, vice-président en charge de la biodiversité
- Laure Belmont, responsable de la mission biodiversité, aménagement, paysage.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les personnes désignées pour représenter le Parc naturel régional de Chartreuse au comité régional de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes.***

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22-12-17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

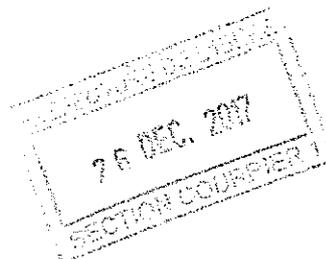
Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°62

Objet : Opération collective de modernisation en milieu rural - aide à l'investissement

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix SPINDLER Bertrand FORTE Pierre à GERIN Anne
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Opération collective de modernisation en milieu rural - aide à l'investissement

Rappel

Le Parc naturel régional de Chartreuse a obtenu des financements permettant de mener une 3^{ème} tranche de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) qui a débuté en 2005. Cette opération concerne 26 communes du Parc réparties sur 3 intercommunalités :

- Les 17 communes de Cœur de chartreuse
- 5 communes « ex Balcons Sud » de la Métro
- 3 communes « du plateau des petites roches » de la CC du Grésivaudan

Aide à l'investissement

La subvention accordée correspond à 20% du montant de l'investissement hors taxes avec un plancher de dépenses subventionnables de 5 000 € HT et un plafond de 50 000 € HT par entreprise.

Le financement d'une O.C.M.M.R. doit donner lieu à un engagement financier des collectivités territoriales participantes, le principe étant la parité (Etat 50%, EPCI 50%).

L'Etat a attribué une subvention au Parc naturel régional de Chartreuse de 117 300€ au titre de l'aide directe aux entreprises. Le Parc de Chartreuse versera cette subvention aux entreprises sous réserve de l'avis favorable du comité de pilotage de l'opération et sur présentation de factures acquittées.

Les dossiers présentés ci-dessous ont été examinés par le comité de pilotage de l'opération lors de sa séance du 13 novembre 2017.

- ✓ SAS GOUTS & SAVEURS – Miribel-les-Echelles– Activité de traiteur. Création d'un laboratoire professionnel et acquisition de matériel professionnel dans le cadre d'une création d'entreprise. La demande de subvention porte sur cet investissement.
- ✓ SAS Unique ENSELME – Entre-deux-guiers – Boucherie, charcuterie non sédentaire. Création d'un laboratoire et acquisition de matériel professionnel dans le cadre d'une reprise d'entreprise. La demande de subvention porte sur cet investissement.
- ✓ SARL D&B CHARPENTE – Entre-deux-guiers – Travaux de charpente. Acquisition de matériel professionnel (grue et échafaudage) dans le cadre d'un développement de l'entreprise. La SARL est passée de 2 à 4 associés et a embauché 2 apprentis. La demande de subvention porte sur ces investissements.
- ✓ SAS MI OMBRE-MI SOLEIL – St Laurent du pont – Jardinerie, décoration, cadeaux - épicerie fine. Investissement dans la rénovation, de la vitrine et la modernisation intérieur du commerce suite à la reprise d'activité. La demande de subvention porte sur ces investissements.
- ✓ ENTREPRISE INDIVIDUELLE BRIEUC RAYMOND - OMNISERVICES – St Pancrasse – Paysagiste, élagueur. Acquisition d'un micro tracteur avec outils (lame et fraise) afin de compléter son activité l'hiver sur le déneigement. La demande de subvention porte sur cet investissement.
- ✓ SARL NElfRED – St Pierre de Chartreuse – Boulangerie, pâtisserie, salon de thé. Acquisition de matériel professionnel complémentaire et d'une machine à glace italienne. La demande de subvention porte sur ces investissements.

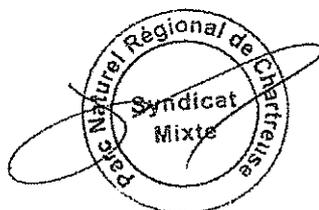
Entreprise	Montant des dépenses HT	Répartition de la subvention	
		Subvention Etat (FISAC)	EPCI
SAS GOUTS & SAVEURS	31 268,10€	3 126,81€	3 126,81€
SASU ENSELME	42 176,35€	4 217,64€	4 217,64€
SARL D&B CHARPENTE	41 530,70€	4 153,07€	4 153,07€
SAS MI OMBRE-MI SOLEIL	10 499,43€	1 049,94€	1 049,94€
EI Brieuc RAYMOND - OMNISERVICES	37 180,00€	3 718,00€	3 718,00€
SARL NELFRED	12 990,00€	1 299,00€	1 299,00€
Total	175 644,58	17 564,46€	17 564,46€

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'attribuer sur les crédits de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, au titre de l'aide directe aux entreprises, une aide maximum de :*
 - 3 126,81 € à la SAS Goûts & Saveurs,
 - 4 217,64€ à la SAS Unique Enselme,
 - 4 153,07€ à la SARL D&B Charpente,
 - 1 049,94€ à la SAS Mi ombre – mi soleil,
 - 3 718,00€€ à Brieuc RAYMOND,
 - 1 299,00€ à la SARL Nelfred
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22.12.17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

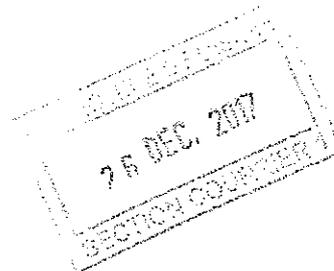
Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°63

Objet : Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2018

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
ENGRAND Christophe	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à GERIN Anne
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2018

RAPPEL

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2020.

Son programme d'actions, intitulé *Le Parc, leader d'une nouvelle organisation territoriale*, se décline en 5 axes d'intervention :

- Fiche-action 1 : mobilisation des ressources locales pour valoriser économiquement le territoire
- Fiche-action 2 : un accueil de qualité et un esprit d'entreprendre, pour dynamiser l'économie locale
- Fiche-action 3 : la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique
- Fiche-action 4 : coopération transnationale et interterritoriale
- Fiche-action 5 : animation, gestion et fonctionnement du programme

Le Parc bénéficie d'une enveloppe financière de 1 357 450 € de FEADER, pour soutenir les projets entrant dans sa stratégie.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme.

RETOUR SUR L'ANNEE ECOULEE (2017)

2017 a été l'année de lancement du programme Leader. Le Comité de programmation, instance décisionnelle du programme, a été mis en place en janvier et Mme Wolff a été nommée pour le présider. La convention attribuant au territoire l'enveloppe financière Leader a été signée avec la Région le 22 mai 2017. 4 réunions du comité de programmation ont été organisées, permettant de soutenir 25 dossiers et d'attribuer 476 662 € de FEADER (35 % de l'enveloppe).

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement des postes d'animation (1 ETP) et de gestion (0,5 ETP) Leader sur l'année 2018 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). A cela s'ajoutent des frais de communication, ainsi que le temps de travail d'un stagiaire pour effectuer à l'été 2018 l'évaluation à mi-parcours du programme, important pour pouvoir solliciter une enveloppe complémentaire de crédits européens.

Principales missions liées à l'animation :

- animation générale du programme et de son suivi - évaluation
- organisation des réunions du comité de programmation et des Rencontres Territoriales Leader (RTL)
- accompagnement des porteurs de projets,
- relations avec les autres territoires, les financeurs, l'autorité de gestion et l'ASP,
- animation et le suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

Principales missions liées à la gestion :

- réception des dossiers de demande de subvention et vérification des pièces justificatives,
- édition des accusés de réception et saisie du dossier sous Osiris,
- réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- suivi administratif et financier des dossiers.

COUT ET FINANCEMENT

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges	65 057,44 €	Europe (80%)	63 097,60 €
Stagiaire évaluation (ou prestation de services)	3 099,60 €	Parc (20%)	15 774,44 €
Frais indirects (forfait)	10 223,00 €		
Cotisation 2018 au réseau régional	144,00 €		
Frais de communication	348,00 €		
Total	78 872,04 €	Total	78 872,04 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22-12-17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

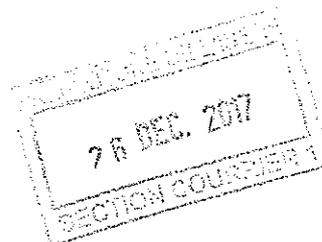
Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°64

Objet : Poste animation "agriculture de proximité"

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
ENGRAND Christophe	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à GERIN Anne
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Poste animation "agriculture de proximité"

RAPPEL

Les circuits courts permettent à de nombreux agriculteurs de développer et pérenniser leur activité et ainsi de maintenir une activité agricole dynamique et pérenne sur le territoire du PNR de Chartreuse. D'autre part, les habitants, visiteurs et acteurs de la restauration commerciale et scolaire mais aussi les professionnels du tourisme (tables d'hôtes, centre de vacances, ...) recherchent de plus en plus à consommer des produits issus du territoire dont ils connaissent le producteur, les pratiques etc.

Le Parc de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des producteurs et leur autonomie, mais aussi en accompagnant l'émergence de nouvelles formes d'organisation et de commercialisation. Il s'agira également de développer des actions à destination des restaurateurs et des acteurs de la restauration collective.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Il s'agit du financement d'un poste d'animation sur l'année 2018 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les 156 jours financés dans le cadre du programme LEADER porteront sur :

- La valorisation des productions fermières (appui final avant ouverture d'un point de vente collectif à Coublevie, accompagnement à la mise en place d'un laboratoire collectif de transformation...).
- L'accompagnement de communes autour de projets de structuration de cantines en gestion directe (appui des communes de Quaix / Proveysieux, St Pierre d'Entremont Isère et Savoie et Miribel les Echelles...).
- La poursuite du projet de coopération "stratégie agricole et alimentaire inter territoriale" en lien avec les EPCI les intercommunalités de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais, du Grésivaudan, du Sud Isère et le Parc du Vercors avec émergence de nouveaux projets.
- La participation ou co organisation à des événements de promotion de l'agriculture du territoire (Ronde Gourmande à Chambéry, Descente des Alpes à Grenoble...).

COÛT ET FINANCEMENT

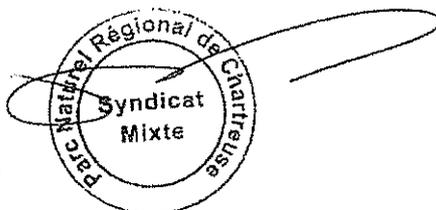
DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	33 990 €	Europe Leader (80%)	27 191 €
		Autofinancement parc (20%)	6 799 €
Total	33 990 €	Total	33 990 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22-12-17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

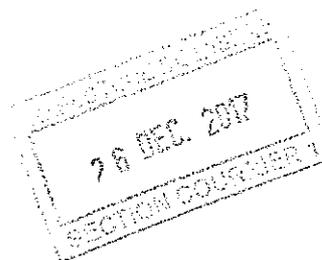
Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°65

Objet : Poste animation « schéma de desserte »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix FORTE Pierre à GERIN Anne HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Poste animation « schéma de desserte »

RAPPEL

La forêt de Chartreuse a une vocation reconnue de production de bois d'œuvre résineux de qualité, dont la valorisation passe par le développement d'une desserte compatible avec la préservation des paysages, des milieux naturels et de l'accueil du public.

La nouvelle charte forestière de territoire (2015-2020) a de nouveau défini comme prioritaire la densification du réseau de dessertes forestières en Chartreuse. Ce développement de dessertes a pour objectif la diminution du coût de mobilisation qui dévalorise le bois sur pied et met en péril une sylviculture en futaie irrégulière favorable à la conservation de la biodiversité et à l'attrait touristique des paysages montagnards.

En 2017, l'état des lieux complet des dessertes forestières sur les 60 communes du parc a été réalisé et validé « à dire d'expert » (ONF, COFORET, propriétaires forestiers ...). Les informations collectées ont été mises en lignes et rendues accessibles via une application simple d'accès. Plusieurs acteurs partenaires ont pu les consulter et/ou les intégrer dans leurs fonctionnements et outils (PLU Communauté de communes Cœur de Chartreuse, Schéma de desserte forestière de Grenoble Alpes Métropole, Chambéry métropole, communes du parc...).

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Il s'agit de permettre le financement d'un poste d'animation sur l'année 2018. Le mi-temps financé dans le cadre du programme LEADER portera notamment sur :

- Le croisement des données recueillies avec l'ensemble des données disponibles en matière d'environnement, de tourisme et de patrimoine sur le Parc.
- La construction et la consolidation de données forestières fines portant sur les volumes mobilisables et les essences afin de les croiser avec l'état des lieux.
- La consultation des partenaires et instances de décisions sur le territoire (plateforme environnement, CIBC, réunion VP ...).
- L'intégration du schéma dans le projet de nouvelle charte du parc et les PLU du territoire ainsi que la diffusion aux professionnels et élus intéressés.

COÛT ET FINANCEMENT

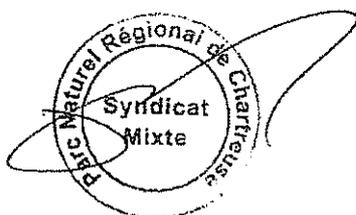
DÉPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	20 300 €	Europe Leader (80%)	16 240 €
		Autofinancement parc (20%)	4 060 €
Total	20 300 €	Total	20 300 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22.12.17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

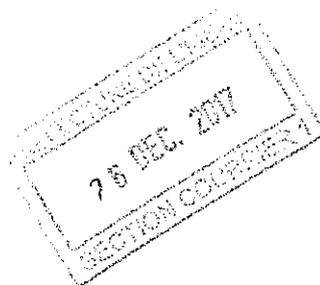
Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°66

**Objet : Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique
entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan**

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
ENGRAND Christophe	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à GERIN Anne
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan

RAPPEL

Une convention de partenariat a été mise en place entre le Parc de Chartreuse et la Communauté de Communes du Grésivaudan autour de la mise en place de son Système d'Information Territorial. Depuis 2012, une application commune a été mise en place et mise à jour par le Parc de Chartreuse (référentiels et données métier).

Jusqu'en 2016, cette convention portait sur les deux points suivants :

- un appui technique du responsable de la mission SI du Parc de Chartreuse à hauteur de 15 jours par an ;
- une participation financière de la Communauté de Communes au titre du partage des données et des applications. Cette somme couvre l'ensemble des droits d'usage relatifs aux composantes géographiques, les journées de prestation, les moyens, et l'accès au SIT du PNRC pour les communes du Grésivaudan situées sur son territoire.

DETAILS DU PARTENARIAT 2017

En 2017, les modalités de partenariat ont évolué avec la mise en place d'une ingénierie par Communauté de Communes du Grésivaudan.

SIG :

- Traitement DAO/SIG (intégration de données DAO/SIG pour les communes Grésivaudan)
- Services SIG de post-traitement autour des réseaux d'eaux d'assainissement et d'adduction en eau potable, des plans de recollement, Zones d'activités ...

SIT :

- Accès extranet à l'équipe de données métier ainsi que des référentiels fonciers
- Mise à disposition des données cadastrales (PCI vecteur, matrice cadastrale) et du référentiel RGE (convention signée entre le Grésivaudan et l'IGN)
- Mise à disposition des zonages Plus, POS et cartes communales
- Intégration de données métier sur demande

Montage financier :

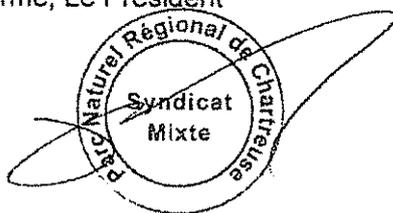
La convention est conclue pour une durée d'un an et porte en 2017 sur le partage des données et des applications pour un montant de 7 000 €. Cette somme couvre l'ensemble des droits d'usage relatifs aux composantes géographiques, les journées de prestation, les moyens, et l'accès au SIT du PNRC pour les communes du Grésivaudan situées sur son territoire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'émettre un avis favorable à la reconduction du partenariat entre le Parc et la Communauté de Communes du Grésivaudan pour le Système d'Information Territorial,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention de partenariat.***

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22.12.17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix

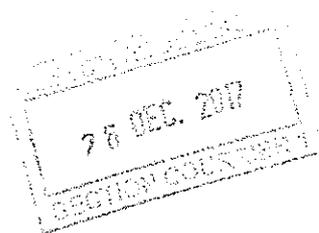
Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°67

Objet : Modification de la liste des Vice-présidents

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix ENGRAND Christophe	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	SPINDLER Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix FORTE Pierre à GERIN Anne
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 19

Exprimés (en voix): 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Roger VILLIEN)

Objet : Modification de la liste des Vice-présidents

- *Vu les statuts du Syndicat mixte,*
- *Vu la délibération du Bureau syndical n°6 en date du 29/04/2016,*
- *Vu la délibération du Bureau syndical n° 58 en date du 19/12/2017,*

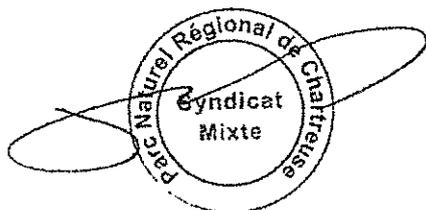
Le vote se déroule ainsi que défini par la délibération n° BS 2017/58 et selon les modalités fixées par la délibération N°6 en date du 29/04/2016, soit une élection sur liste et à main levée, VILLIEN Roger est élu VP en charge de la forêt.

La liste des vice-présidents est désormais la suivante :

WOLFF Corine, 1^{ère} vice-présidente
BURLET Céline
ARBOR Gérard
SEJOURNE Denis
BERANGER Nathalie
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
BIENASSIS Brigitte
LOVERA Jean
VILLIEN Roger
ROUGIER Alain

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22.12.17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

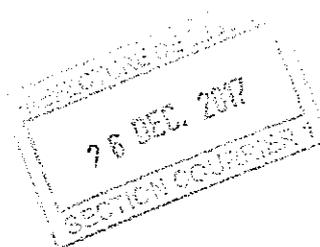
Nombres de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
Nombres de membres Présents : 15 représentants 15 voix
Nombres de membres Présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°68

Objet : Partenariat Jules Lapierre

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
ENGRAND Christophe	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à GERIN Anne
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix): 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Partenariat Jules Lapierre

Contexte

Jules Lapierre est un skieur de fond de haut-niveau, membre de l'équipe de France espoir, qui évolue sur les circuits mondiaux et aux différentes épreuves internationales de sa discipline.

Jules Lapierre peut ainsi contribuer à la promotion de l'image de Chartreuse comme territoire de ski nordique.

Le Parc naturel régional de Chartreuse souhaite mener des actions de valorisation auprès d'une clientèle à la recherche d'un lieu de séjour et asseoir l'image du massif comme territoire de ski nordique.

La fédération internationale de ski (FIS) et la fédération française de ski (FFS) accordent aux athlètes le droit de conclure directement, avec un partenaire individuel, pour l'utilisation d'une surface sur bonnets, bandeaux et autres couvre-chefs, ainsi que sur les skis et carabine le cas échéant, et de mener des actions de représentation pour le compte de partenaires individuels.

Participation financière

Pour des raisons administratives, la participation du Parc sera versée au Ski Nordique Chartrois pour un montant de 1500 €. Une convention tripartite sera signée entre le Parc, le skieur et le SNC.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le partenariat avec l'athlète Jules Lapierre,*
- *D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Jules Lapierre,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22.12.17



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 19 décembre 2017, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 33 représentants 48 voix

Nombres de membres Présents : 15 représentants 15 voix

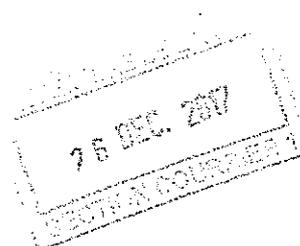
Nombres de membres Présents ou représentés : 20 représentants 20 voix

Délibération n° BS-2017/n°69

Objet : Partenariat Lou Reynaud

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	PERRET Jacques
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	QUAIX Mireille
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	MULLER Claude



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
ENGRAND Christophe	CHENE Gérard
	ROMAGNOLI Danielle à ARBOR Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand
GUIGUE Gilbert à VILLIEN Roger	
WOLFF Corine à CLARET Jean-Paul	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	FORTE Pierre à GERIN Anne
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
	SEJOURNE Denis

Votants (en voix) : 20
 Exprimés (en voix): 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Partenariat Lou Reynaud

Contexte

Lou Reynaud a 17 ans et elle pratique le ski de fond en compétition depuis l'âge de 9 ans dans le club de ski Nordique Chartrousin. A 15 ans, elle a été sélectionnée au pôle espoir de Villars de Lans (comité du Dauphiné) comme Jules Lapiere. Et en 2016, grâce à ses résultats elle a été choisie pour intégrer la Fédération Française de Ski. Celle-ci a pour but d'amener les athlètes au niveau national et international, puis de rentrer en équipe de France. Dans sa catégorie elle est considérée comme la relève du ski féminin français.

Lou Reynaud peut ainsi contribuer à la promotion de l'image de Chartreuse comme territoire de ski nordique.

Le Parc naturel régional de Chartreuse souhaite mener des actions de valorisation de l'image de son territoire auprès d'une clientèle à la recherche d'un lieu de séjour et asseoir l'image du massif comme territoire ski nordique

La fédération internationale de ski (FIS) et la fédération française de ski (FFS) accordent aux athlètes le droit de conclure directement, avec un partenaire individuel, pour l'utilisation d'une surface sur bonnets, bandeaux et autres couvre-chefs, ainsi que sur les skis et carabine le cas échéant, et de mener des actions de représentation pour le compte de partenaires individuels.

Participation financière

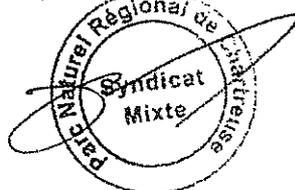
Pour des raisons administratives, la participation du Parc sera versée au Ski Nordique Chartrousin pour un montant de 500 €. Une convention tripartite sera signée entre le Parc, le skieur et le SNC.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le partenariat avec l'athlète Lou Reynaud,*
- *D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Lou Reynaud,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 19 décembre 2017,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 22-12-17



DECISIONS DU PRESIDENT

- 37 Programmation Education au territoire – Travail avec les scolaires dans le cadre de la révision de la charte
- 38 Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires
2017/2018
- 39 Opération « Favoriser et sensibiliser les bonnes pratiques liées aux bâtiments durables »
- 40 Elaboration d'un plan de paysage sur le territoire du Parc de Chartreuse

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 37/17

Objet : « *Programmation Education au territoire - Travail avec les scolaires dans le cadre de la révision de la Charte* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien projets pédagogiques des jeunes du premier degré» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Animations scolaires (intervenants)	11 250,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	22 446,00 €
- Journée finale	6 698,00 €		
- Communication	4 498,00 €		
TOTAL	22 446,00 €	TOTAL	22 446,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

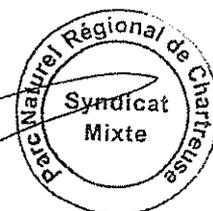


Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **28 AOUT 2017**

Pour copie conforme

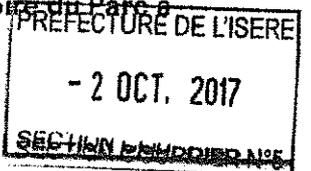
Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 17/38

Objet : Réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires - 2017/2018



Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu la réglementation des marchés publics et notamment l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Considérant la mise en concurrence faite sur le site Internet du Parc et sur le site des affiches de Grenoble et du Dauphiné le 24/07/2017

Considérant l'analyse des offres réalisée par la Vice-Présidente en charge de l'administration et des finances lot par lot,

Considérant la conformité des offres de : association HISTOIRES DE..., syndicat local CARTUSIANA, Auto-entrepreneur NATHALIE HOUDIN, association LA PASSION DU BOIS, OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE ISERE, ESF St Pierre de Chartreuse, groupement d'associations LES RELAIS DE LA CHARTREUSE/JARDINS DU MONDE MONTAGNES, ESF Col de Porte, groupement d'associations MOUNTAIN RIDERS/ASDER/AGEDEN (mandataire Mountain Riders), groupement d'entreprises ASSOCIATION HISTOIRES DE.../NICOLAS JULO.

DECIDE

Article 1 :

De signer les marchés relatifs à la **réalisation des animations du programme d'éducation au territoire du Parc à destination des scolaires**

avec :

LOT 1 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 2 : Office national des Forêts – agence départementale de l'Isère 9 quai Créqui 38026 Grenoble

LOT 3 : Association La Passion du Bois 283 chemin des Millières 38380 Saint Laurent du Pont

LOT 4 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 5 : Association Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

LOT 6 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 7 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 8 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 9 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse

LOT 10 : Groupement d'associations Mountain Riders/ASDER/AGEDEN. Mandataire : Mountain Riders 11 rue Jules Ferry 73000 Chambéry

LOT 11 : Aucune offre

LOT 12 : Aucune offre

LOT 13 : Auto-entrepreneur Nathalie Houdin « Les farfadets » 263 chemin du Mollard 38480 Saint Jean d'Avelanne

LOT 14 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse
LOT 15 : ESF St Pierre de Chartreuse Le bourg 38380 St Pierre de Chartreuse
LOT 16 : Groupement d'associations Les relais de la Chartreuse/Jardins du Monde
Montagnes. Mandataire : Les relais de la Chartreuse 234 chemin du vieux moulin hameau la
batie 38660 St Bernard du Touvet
LOT 17 : ESF du Col de Porte Le Col de Porte 38700 Sarcenas
LOT 18 : Aucune offre
LOT 19 : Syndicat local Cartusiana Chemin de Perquelin 38380 Saint Pierre de Chartreuse
LOT 20 : Groupement d'entreprises Association Histoires de.../Nicolas Julo. Mandataire :
Histoires de... 34 bis rue Nicolas Chorier (Atelier Bobine) 38000 Grenoble

Selon les estimations financières annexées au bordereau des prix lot par lot

Article 2 :

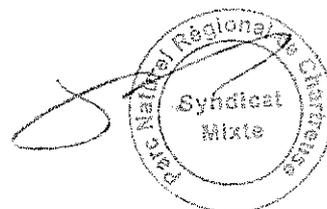
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

Dominique ESCARON
Président du Parc



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°39/17

Objet : opération : "Favoriser et sensibiliser les bonnes pratiques liées aux bâtiments durables"

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/02/2017 validant la programmation 2017,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Favoriser et sensibiliser les bonnes pratiques liées aux bâtiments durables » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
- Organisation des journées multi conseil	3 900,00 €	Conseil régional ARA Leader	3 463,00 € 13 851,00 €
- Stagiaire pour l'organisation des journées	2 046,00 €		
- Sensibilisation, échanges et information aux acteurs du bâtiment	4 680,00 €		
- Outils de communication	5 368,00 €		
- Réalisation du guide	1 320,00 €		
TOTAL	17 314,00 €	TOTAL	17 314,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (ligne Contrat Parc) et un financement européen dans le cadre du programme Leader seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

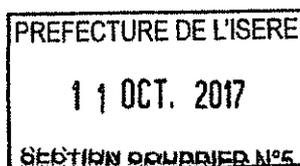
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 11/10/2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 17/40

Objet : « Elaboration d'un plan de paysage sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu le code des marchés publics et notamment son article 28
Considérant la mise en concurrence faite sur le site Internet du Parc et le site du BOAMP,
Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,
Considérant la conformité des offres,

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché pour l'élaboration d'un plan de paysage sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse avec le groupement constitué des membres suivants :

Atelier CHARDON PAYSAGES (Mandataire) adresse : 14, Rue Eugène Dubois 01000 Bourg en Bresse

Olivier PASQUET adresse : Les Pointières 73720 QUEIGE

Laurence JANET adresse : 13, impasse Amédée Daille 73 000 CHAMBERY

pour un montant de **41 500 € HT** pour la prestation de base

Article 2 :

Ampliation adressée :

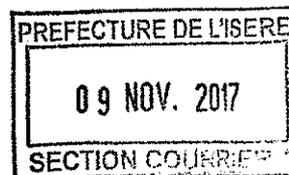
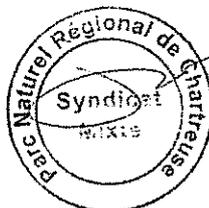
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 06/11/2017

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



ARRETES DU PRESIDENT

Néant